

# Photomontage 85. Eglise Lachelle

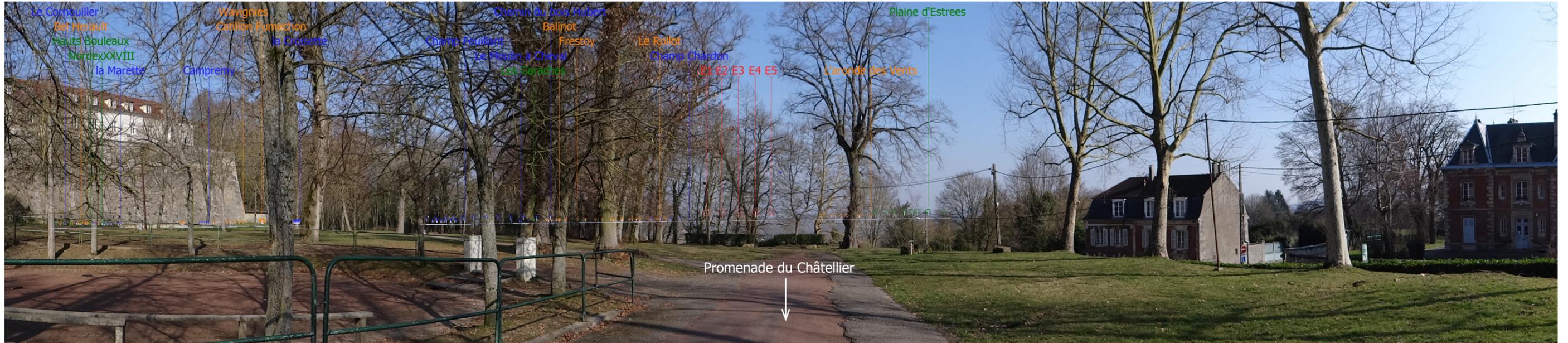


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 86. Promenade du Châtelier de Clermont

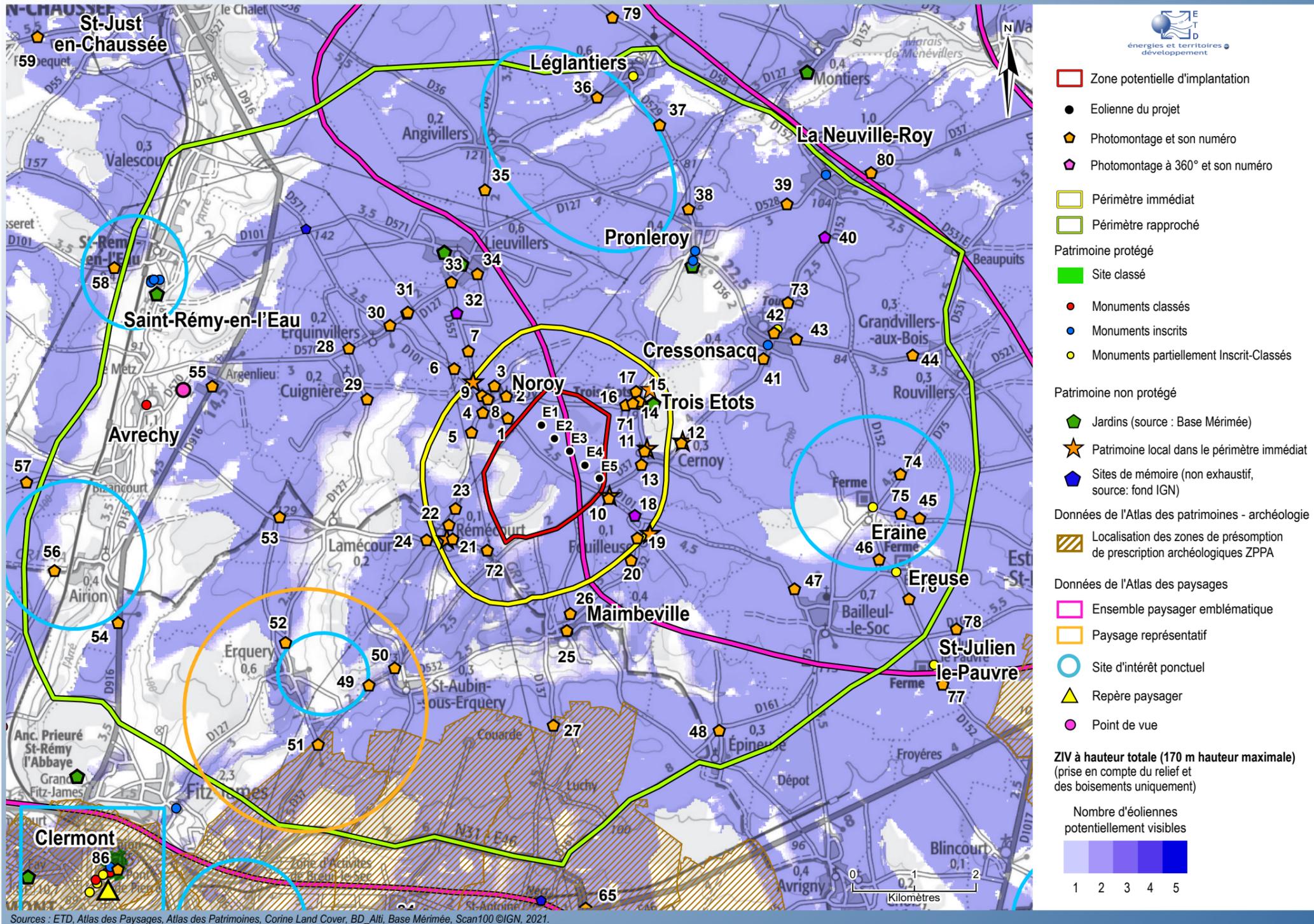


Photomontage du projet - panorama à 175° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 175° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

ZIV ET PATRIMOINE DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ



La carte ci-contre superpose l'inventaire du patrimoine de l'état initial dans le périmètre rapproché sur la carte de ZIV du projet avec les photomontages réalisés.

La **carte de ZIV du projet est indicative et maximaliste**: le projet ne sera pas visible depuis l'ensemble des secteurs colorés de la ZIV car le calcul de la ZIV ne prend en compte que le relief et les boisements majeurs. Le rôle visuel du bâti, des haies, des arbres des jardins, des petits bosquets est à ajouter.

Les **photomontages** sont présentés dans les pages suivantes par numéro croissant. Ils ont **pour objectif de préciser la perception du projet (emprise visuelle dans la vue)**.

**Photomontages et numéro de page dans le carnet en annexe**  
Patrimoine périmètre rapproché

- Photomontage 8. Eglise de Noroy, page 32
- Photomontage 9. Centre bourg de Noroy (RD101), page 34
- Photomontage 14. Chapelle des Trois Etots, page 44
- Photomontage 25. Eglise de Maimbeville, page 66
- Photomontage 27. RD137 Sud de Maimbeville, page 72
- Photomontage 37. RD529 Nord de Pronleroy, page 92
- Photomontage 42. Place de l'église de Cressonsacq, page 102
- Photomontage 45. Accès Est de la ferme d'Eraine, page 108
- Photomontage 46. RD152 - proximité ferme d'Erreuse, page 110
- Photomontage 58. RD101 Ouest Saint Rémy en l'Eau et de la vallée de l'Arré, page 134
- Photomontage 71. Rue 3 Etots axée sur le projet, page 160
- Photomontage 73. RD37 Nord Cressonsacq, page 164
- Photomontage 74. D75 nord-est ferme Eraine, page 166
- Photomontage 75. Est ferme Eraine, page 168
- Photomontage 76. D152-sud ferme Erreuse, page 170
- Photomontage 77. D152 sud ferme St Julien le Pauvre, page 172
- Photomontage 78. D101 est Bailleul le Soc, page 174
- Photomontage 79. D58 nord Léglantiers, page 176
- Photomontage 80. D37 Est la Neuville Roy, page 178

S'ajoutent les photomontages présentés dans la partie relative aux bourgs dans le périmètre rapproché.

Carte 70. ZIV du projet et patrimoine dans le périmètre rapproché

Commune	Titre courant	Protection	Périmètre d'étude	Distance approximative au projet en km	Accessibilité	Impacts	Illustrations
Cernoy	Chapelle des Trois Etots	Classé	Immédiat	1,3	Libre	<p>Chapelle au coeur du hameau des Trois Etots.</p> <p>Pas de covisibilité depuis le plateau (chapelle dans contexte boisé non visible).</p> <p>Faible perception du projet depuis la chapelle : projet perçu en arrière-plan en transparence des arbres autour du hameau (impact très faible).</p>	<p>Etat initial : photographie aérienne du hameau des Trois Etots, photographies dans les paragraphes relatifs à l'habitat et au patrimoine.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Photomontage 14 depuis la chapelle Photomontage 15 depuis la rue des Trois Etots axée vers l'ouest Photomontage 71 depuis la rue des Trois Etots axée vers l'ouest</p>
Noroy	Église	Inscrit	Immédiat	0,9	Libre	<p>Eglise au coeur du bourg de Noroy.</p> <p>Covisibilité depuis l'ouest du bourg, avec lecture du projet en une ligne occupant un faible angle sur l'horizon (projet n'occupant pas tout le site étudié). Eglise dans la silhouette bâtie et boisée du bourg (impact modéré à faible).</p> <p>Covisibilité dans le bourg depuis la rue principale atténuée par la présence de bâti en avant-plan, de même que les vues depuis l'église et son cimetière (impact faible).</p>	<p>Etat initial : photographie aérienne du bourg de Noroy et photographies dans les paragraphes relatifs à l'habitat et au patrimoine.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Photomontage 8 depuis le cimetière de l'église Photomontage 9 depuis l'ouest de l'église dans le bourg Photomontage 6 depuis l'accès Nord Ouest de Noroy sur RD101 Photomontage 7 depuis l'accès Nord de Noroy sur D557</p>

Commune	Titre courant	Protection	Périmètre d'étude	Distance approximative au projet en km	Accessibilité	Impacts	Illustrations
Maimbeville	Église	Classé	rapproché	2,5	Libre	<p>Eglise au coeur du bourg de Maimbeville.</p> <p>Vue fermée par le bâti depuis l'église (impact nul).</p> <p>Covisibilité dans les vues depuis le sud depuis le plateau, avec lecture du projet en arrière-plan du bourg. Eglise dans la silhouette bâtie et boisée du bourg (impact modéré à faible). Emprise visuelle du projet atténuée par la distance, les ondulations du relief et les boisements.</p>	<p>Etat initial : photographies dans le paragraphe relatif au patrimoine.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Photomontage 25 depuis l'église Photomontage 27 depuis le sud du bourg</p>
Pronleroy	Église Château	Inscrit	rapproché	3,5	Libre (église) Château privé fermé à la visite	<p>Eglise et château au coeur du bourg de Pronleroy.</p> <p>Vues fermées depuis l'église et le château sous l'influence de la distance, du bâti et des bois (impact nul).</p> <p>Covisibilité avec l'église depuis le nord et le nord-est avec lecture du bourg dans le paysage de plateau avec le projet en arrière-plan du bois des Trois Etots (impact modéré à faible).</p>	<p>Etat initial : photographies dans les paragraphes relatifs à l'habitat et au patrimoine.</p> <p style="text-align: center;">+ ZIV</p> <p>Photomontage 38 à l'entrée nord du bourg Photomontage 37 au nord du bourg Photomontage 39 à la sortie sud-ouest de la Neuville-Roy Photomontage 40 au sud de la Neuville-Roy</p>
Cressonsacq	Église Calvaire Ancien donjon	Inscrit	rapproché	3,5	Libre (église) Château privé fermé à la visite	<p>Eglise, calvaire, ancien au coeur du bourg de Cressonsacq. Ancien donjon à l'entrée est du village.</p> <p>Covisibilité depuis l'est et le nord-est avec lecture du bourg dans le paysage de plateau avec le projet en arrière-plan du bois des Trois Etots (impact modéré à faible).</p> <p>Vues fermées dans le bourg sous l'influence de la distance, et du bâti (impact nul).</p>	<p>Etat initial : photographies dans les paragraphes relatifs à l'habitat et au patrimoine.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Photomontage 42 depuis la place de l'église Photomontage 43 depuis l'entrée est de Cressonsacq Photomontage 40 au sud de la Neuville-Roy Photomontage 73 depuis la RD37 au nord de Cressonsacq</p>

Commune	Titre courant	Protection	Périmètre d'étude	Distance approximative au projet en km	Accessibilité	Impacts	Illustrations
Bailleul-le-Soc	Ferme d'Eraine Ferme d'Ereuse Ferme de Saint-Julien-le-Pauvre	Inscrit Inscrit Inscrit	rapproché rapproché éloigné	4,4 (Eraine) 5 (Ereuse) 6 (Saint-Julien-le-Pauvre)	Privé fermé à la visite	<p>Fermes dans la plaine d'Estrées-Saint-Denis.</p> <p>Projet localisé à l'est de la ferme d'Eraine, dans l'axe de la route d'accès à la ferme depuis l'est. Covisibilité depuis l'est de la ferme d'Eraine cependant atténuée par la distance et le bois d'Eraine en avant-plan du projet (impact faible à très faible en se rapprochant de la ferme). A proximité immédiate des bâtiments au niveau de l'entrée de la ferme, projet non visible.</p> <p>Depuis l'accès nord-est de la ferme, lecture de la ligne des 5 éoliennes du projet dans le paysage agricole, en arrière-plan de la ligne d'horizon boisée, à environ 5 km et décalée de l'axe visuel sur la ferme. Emprise visuelle du projet atténuée par la distance d'environ 5 km (impact modéré).</p> <p>Vues fermées en direction du projet depuis le hameau de la ferme d'Eraine (bâti, bois, impact nul).</p> <p>Projet décalé de l'axe visuel sur la ferme d'Ereuse depuis l'accès sud de la ferme. Lecture du projet en arrière-plan des bois dans le paysage de plateau à proximité de la ferme d'Ereuse. Projet ponctuel, à géométrie lisible et distance d'environ 5 km atténuant l'emprise visuelle des éoliennes (impact modéré à faible).</p> <p>Vues limitées par la végétation en direction du projet depuis l'accès sud de la ferme de Saint-Julien-le-Pauvre atténuant les covisibilités (impact faible). Projet non visible à proximité immédiate de la ferme. Lecture du projet en arrière-plan de la ligne d'horizon boisée dans le paysage agricole au nord de la ferme de Saint-Julien-le-Pauvre. Projet ponctuel, à géométrie lisible et distance d'environ 5 à 6 km atténuant l'emprise visuelle des éoliennes (impact modéré à faible).</p>	<p>Etat initial : photographies dans le paragraphe relatif au patrimoine. + ZIV</p> <p>Photomontage 45 depuis l'est de la ferme d'Eraine Photomontage 46 à proximité de la ferme d'Ereuse Photomontage 74 depuis la RD75 au nord de la ferme d'Eraine Photomontage 75 depuis l'est de la ferme d'Eraine Photomontage 76 depuis la RD152 au sud de la ferme d'Ereuse Photomontage 77 depuis le sud de la ferme de Saint-Julien-le-Pauvre Photomontage 78 depuis la RD101 à l'est de Bailleul-le-Soc</p>
Leglantiers	Église	Inscrit	rapproché	6	Libre	<p>Vues fermées par le bâti depuis l'église en centre bourg (impact nul). Covisibilités depuis le nord-ouest du bourg sur la RD58, lecture du projet sur la ligne d'horizon à une distance supérieure à 6,5 km dans le paysage ouvert, projet décalé de l'axe visuel sur l'église.</p> <p>Projet ponctuel et emprise visuelle des éoliennes atténuée par la distance d'environ 6,5 km (impact modéré à faible en se rapprochant du bourg).</p>	<p>Etat initial : photographie dans le paragraphe relatif au patrimoine. Photomontage 79 depuis la RD58 au nord de Leglantiers</p>
Neuville-Roy	Église	Inscrit	rapproché	6	Libre	<p>Vues fermées par le bâti depuis l'église en centre bourg (impact nul). Depuis le nord-est du bourg, projet décalé de l'axe visuel sur l'église. Projet ponctuel et emprise visuelle des éoliennes atténuée par la distance d'environ 6,5 km (impact modéré à faible en se rapprochant du bourg).</p>	<p>Etat initial : photographie dans le paragraphe relatif au patrimoine. Photomontage 80 depuis la RD37 à l'est de la Neuville-Roy</p>
Avrechy	Église	Classé	rapproché	6,5	Libre	<p>Eglise au coeur du bourg d'Avrechy. Château de Saint-Rémy-en-l'Eau dans son parc boisé.</p>	<p>Etat initial : photographies et coupes dans le paragraphe relatif à l'habitat et photographies dans le paragraphe relatif au patrimoine.</p>
Saint-Rémy-en-l'Eau	Château	Inscrit	rapproché	6,5	Ouvert à la visite (communs et jardin)	<p>Vues fermées en direction du projet par leur localisation dans la vallée de l'Arré (impact nul). Covisibilité depuis le versant ouest de la vallée, avec emprise visuelle du projet atténuée par la distance et le relief (impact faible à très faible).</p>	<p>+ ZIV</p> <p>Photomontage 57 depuis l'ouest de Bizancourt et de la vallée de l'Arré Photomontage 58 depuis l'ouest de Saint-Rémy-en-l'Eau</p>

## Photomontage 8. Eglise de Noroy



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 9. Centre bourg de Noroy (RD101)



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 14. Chapelle des Trois Etots

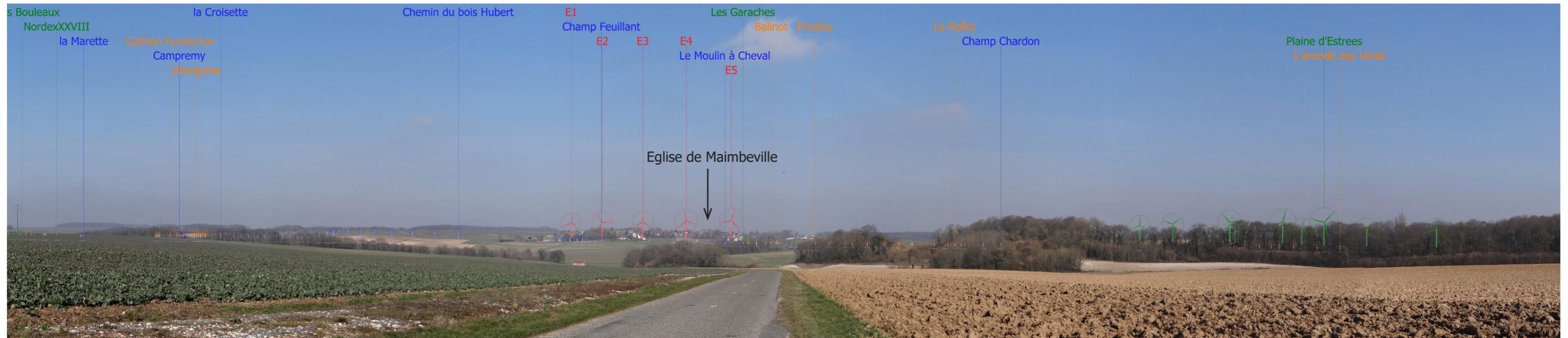


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 27. RD137 Sud de Maimbeville



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 37. RD529 Nord de Pronleroy



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 46. RD152 - proximité ferme d'Ereuse

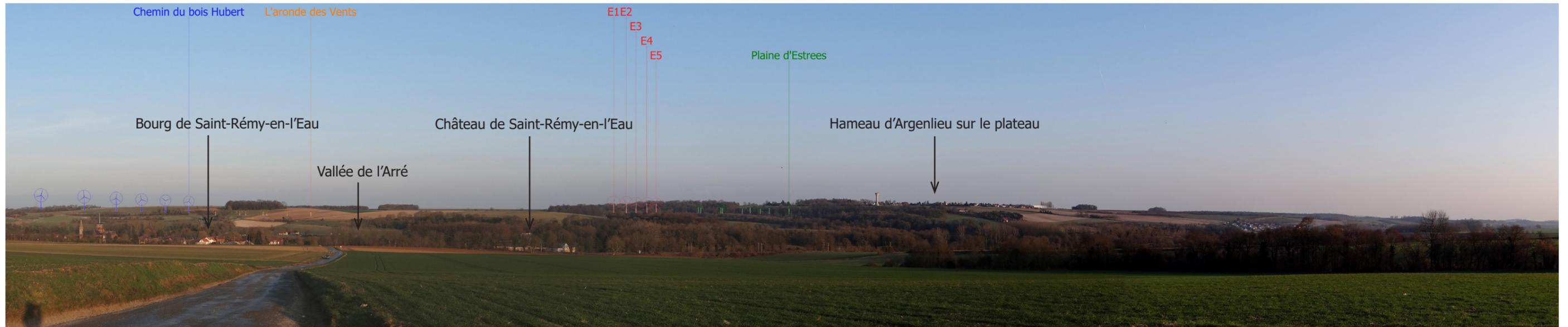


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 58. RD101 Ouest Saint Rémy en l'Eau et de la vallée de l'Arré

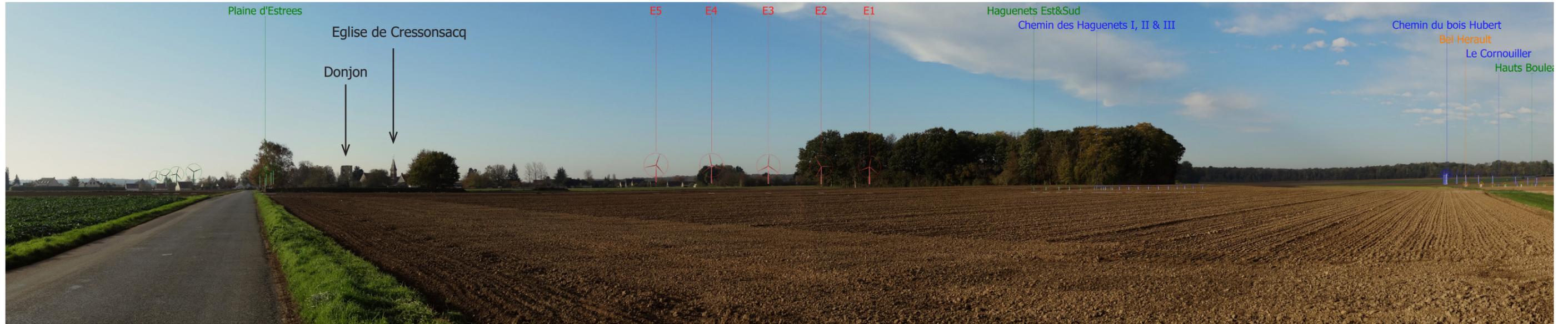


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 73. RD37 Nord Cressonsacq



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 74. D75 nord-est ferme Eraine

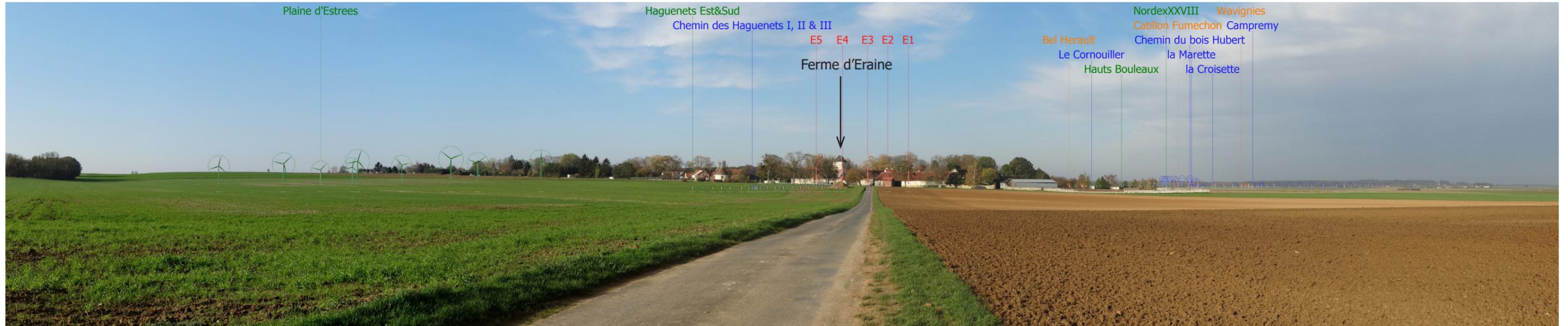


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 75. Est ferme Eraine

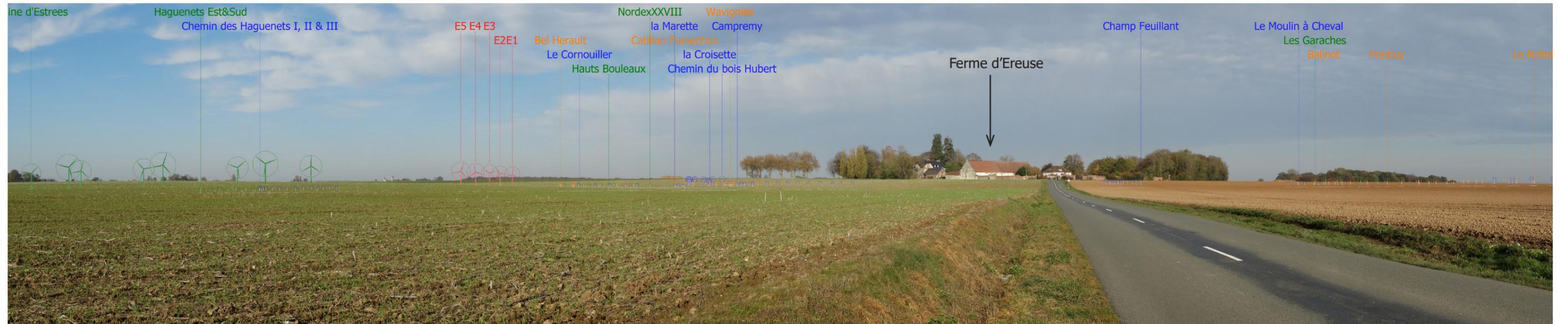


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 76. D152-sud ferme Ereuse

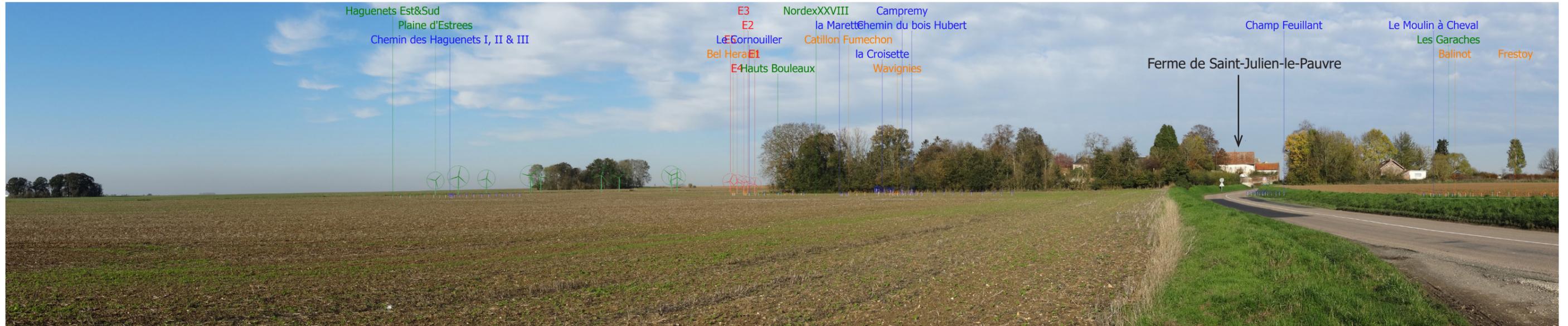


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 77. D152 sud ferme St Julien le Pauvre

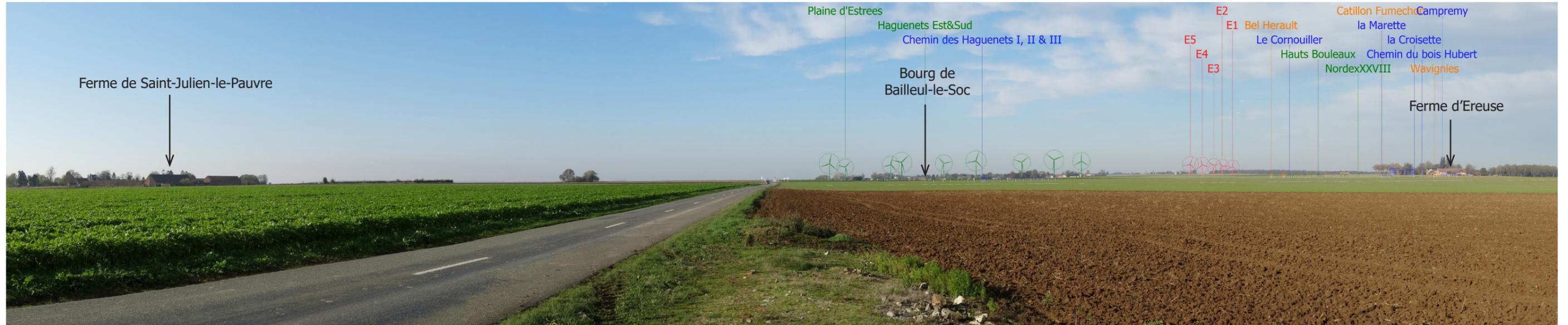


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)

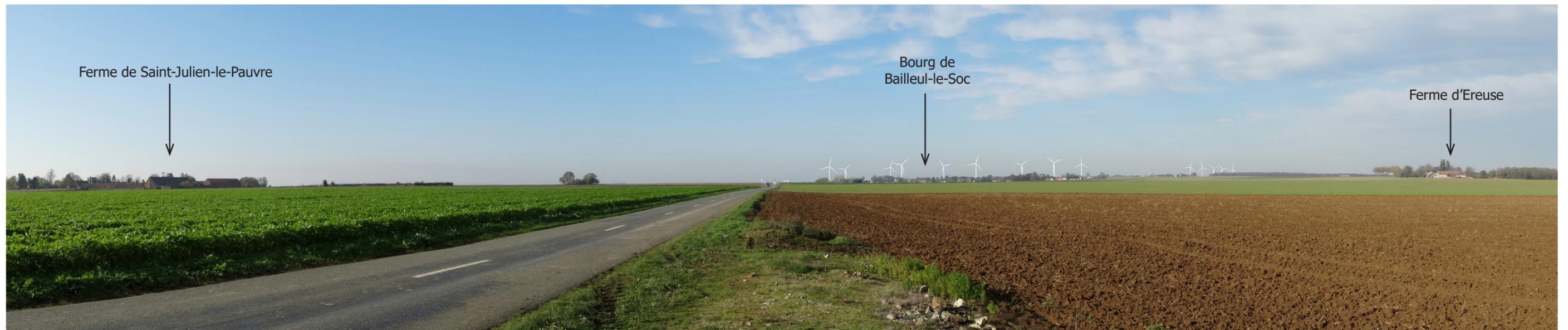


Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 78. D101 est Bailleul le Soc



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 79. D58 nord Léglantiers



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 80. D37 Est la Neuville Roy



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

## Synthèse des impacts sur le patrimoine

A l'échelle éloignée, l'impact est faible. Les vues depuis les monuments historiques sont majoritairement fermées par le bâti et la végétation, puisque ceux-ci se trouvent le plus souvent au centre des bourgs et villes (Clermont, Compiègne, églises de Catenoy, Lachelle...). Des vues lointaines du projet sur le plateau peuvent s'organiser depuis certains lieux plus ouverts (exemple de l'église de Nointel bâtie en point haut à environ 8 km, impact faible).

L'impact est nul depuis le seul site de la candidature UNESCO du patrimoine de mémoire présent dans le périmètre d'étude (cimetière de Vignemont). Aucun site UNESCO n'est inventorié dans le périmètre d'étude.

Concernant les trois sites patrimoniaux pour lesquels une zone de vigilance patrimoniale est définie dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie dans le périmètre éloigné :

- Le projet est localisé en limite sud et dans la zone de vigilance patrimoniale autour de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, à environ 9 km, avec un impact nul depuis l'abbaye dans le bourg (vues fermées) et un impact modéré à faible en s'éloignant pour les covisibilités depuis le nord de l'abbaye. Le projet se lit en effet dans les vues larges sur le paysage éolien et de grandes cultures, en covisibilité directe avec l'abbaye depuis le nord. Dans les perceptions les plus proches de l'abbaye, l'échelle de ses éoliennes est inférieure à celle de l'abbaye sous l'influence de la distance de plus de 10 km. Le projet est ponctuel et de faible emprise visuelle, avec une géométrie en ligne lisible entre le parc éolien accordé de la Plaine d'Estrées et le parc existant du Chemin du Bois Hubert.

- Le projet est localisé à proximité mais en dehors de la zone de vigilance patrimoniale autour de Clermont, et n'est pas ou très peu visible depuis la promenade du Châtelier à environ 10 km (pas de modification de l'ambiance du lieu). Depuis le sud de la ville le projet n'est pas localisé dans l'axe de vue sur Clermont (pas de covisibilité). Depuis l'ouest sur la RD929, la ville se découvre à la sortie de la forêt, sans covisibilité avec le projet.

- Le projet est localisé en dehors de la zone de vigilance patrimoniale autour de Compiègne. Sous l'effet de la distance d'environ 20 km, la découverte du patrimoine dans le centre-ville ne présente pas d'impact. Le projet est perçu en vue lointaine à environ 26,5 km dans le panorama des Beaux Monts de Compiègne, avec un impact faible. Le projet n'est pas dans l'axe de la perspective mais décalé au sud, sa géométrie en ligne est lisible et l'échelle de ses éoliennes est atténuée par la distance, il ne domine pas la ville de Compiègne, et il occupe un angle de vue restreint sur l'horizon (projet ponctuel, 5 éoliennes dans un angle d'environ 1,5°). Le projet s'inscrit dans l'alignement du parc accordé de la Plaine d'Estrées avec la même logique d'implantation en ligne, au sud-est de l'ensemble éolien formé par les parcs existants autour de Saint-Just-en-Chaussée (Chemin du Bois Hubert, Bel Hérault...) et l'échelle de ses éoliennes est comparable à celle du parc de la Plaine d'Estrées.

L'éloignement du projet des sites patrimoniaux du périmètre d'étude éloigné atténue les impacts. Cet éloignement constitue une mesure d'évitement. C'est le cas pour les sites reconnus d'intérêt patrimonial que sont l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (à environ 9 km), la promenade du Châtelier de Clermont (à environ 10 km), et le belvédère des Beaux Monts de Compiègne (à environ 26 km). La création d'un parc éolien à géométrie simple et lisible, avec une emprise visuelle réduite par rapport au site étudié est une autre mesure d'évitement appliquée pour le projet.

Dans le périmètre rapproché, les éoliennes sont plus prégnantes que dans le périmètre éloigné, l'observateur se rapprochant du projet (distances de moins de 5 km). Le contexte paysager intervient cependant aussi dans l'organisation des vues. La localisation du projet en recul de la vallée de l'Arré induit des impacts nuls dans la découverte du patrimoine bâti du fond de vallée (Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau) en perception immédiate, faibles à très faibles depuis l'ouest de la vallée.

Les monuments historiques les plus proches sont l'église de Noroy à environ 960 m et la chapelle des Trois Etots à 1,3 km. Les autres monuments historiques sont éloignés de plus de 2,5 km du projet.

Sur le plateau, l'impact est faible depuis l'église de Noroy (projet en arrière-plan du bâti du bourg, < 1 km) et la ferme d'Ereuse (vue du projet à environ 5 km en arrière-plan des bois du plateau), très faible depuis la chapelle des Trois Etots (projet en transparence derrière les arbres), nul depuis l'église et le château de Pronleroy, le patrimoine dans le bourg de Cressonsacq, les églises dans les coeurs de bourgs de Maimbeville, Leglantiers, la Neuville-Roy, la ferme d'Eraine. Il n'y a pas de covisibilité avec la chapelle des Trois Etots, non visible depuis le plateau par sa localisation dans un contexte boisé.

Depuis les routes le projet s'inscrit dans le paysage de plateau cultivé et boisé dans des vues comprenant les silhouettes des villages. Des covisibilités avec le patrimoine du plateau s'organisent alors, cependant le projet reste ponctuel et de faible emprise visuelle, avec une géométrie lisible en ligne de 5 éoliennes (impact modéré à faible). C'est le cas dans les vues proches sur le bourg de Noroy depuis ses accès ouest et nord-ouest, où l'église se distingue cependant peu. Depuis l'accès nord de Cressonsacq, le projet est décalé de l'axe visuel sur l'ancien donjon et l'église, et l'échelle des éoliennes est atténuée par la distance d'environ 4 km (éoliennes d'échelle inférieure aux bosquets autour du bourg).

A l'est et au sud-est, dans le secteur de paysage emblématique de la Plaine d'Estrées et des grandes fermes d'Ereuse, d'Eraine, et de Saint-Julien-le-Pauvre (défini dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie et dans l'atlas des paysages de l'Oise), le projet est éloigné de plus de 4,5 km de ces fermes monuments historiques. Il se lit en arrière-plan de la ligne d'horizon dessinée par les bois dans le paysage agricole de la plaine avec le parc éolien accordé de la Plaine d'Estrées. Il s'identifie avec sa ligne de 5 éoliennes (géométrie claire et lisible), et l'échelle de ses éoliennes est atténuée par la distance de plus de 4 km et la présence de plans intermédiaires créés par les bosquets, les ondulations fines du relief, et le bâti. L'impact est modéré à faible en s'éloignant.

Les mesures d'évitement appliquées au patrimoine dans le périmètre rapproché sont celles appliquées globalement lors de la définition du projet :

- Le choix du site d'implantation : site sur un plateau ouvert ponctué de bois présentant des capacités d'accueil de l'éolien, en dehors des secteurs de patrimoine paysager définis dans l'ancien SRE, en limite ouest du paysage emblématique de la Plaine d'Estrées et en limite des zones d'enjeu en termes de vigilance patrimoniale définies dans l'ancien SRE, tout en étant éloigné des sites patrimoniaux correspondants (Clermont à environ 8 km, Saint-Martin-aux-Bois à environ 9 km).

- La diminution de l'emprise visuelle du projet par rapport à l'emprise initiale du site étudié depuis le plateau.

- L'éloignement du projet aux vallées dont le vallon de Rémécourt présent au sud-ouest et la diminution de l'emprise du projet par rapport à l'emprise initiale du site étudié depuis ce vallon.

- La création d'un parc éolien à géométrie simple et lisible, avec l'orientation de la ligne des éoliennes du projet selon l'axe structurant local qu'est la route RD101.

Pour les deux monuments historiques les plus proches (les Trois Etots et Noroy), les autres mesures paysagères sont les suivantes :

- depuis le hameau des Trois Etots, la mesure d'évitement appliqué est celle du recul au hameau (> 1 km) avec l'absence d'éolienne dans le nord-est du site étudié, ayant permis de réduire l'échelle des éoliennes dans ces vues depuis le cœur du hameau sans pouvoir éviter totalement leur perception.

- une mesure supplémentaire, une mesure de réduction de l'impact, est définie pour le monument historique le plus proche qu'est l'église de Noroy (à environ 900 m du projet). La plantation d'une haie d'ifs le long du mur de son cimetière est en effet prévue (cf. présentation de la mesure pages 254 et 255).

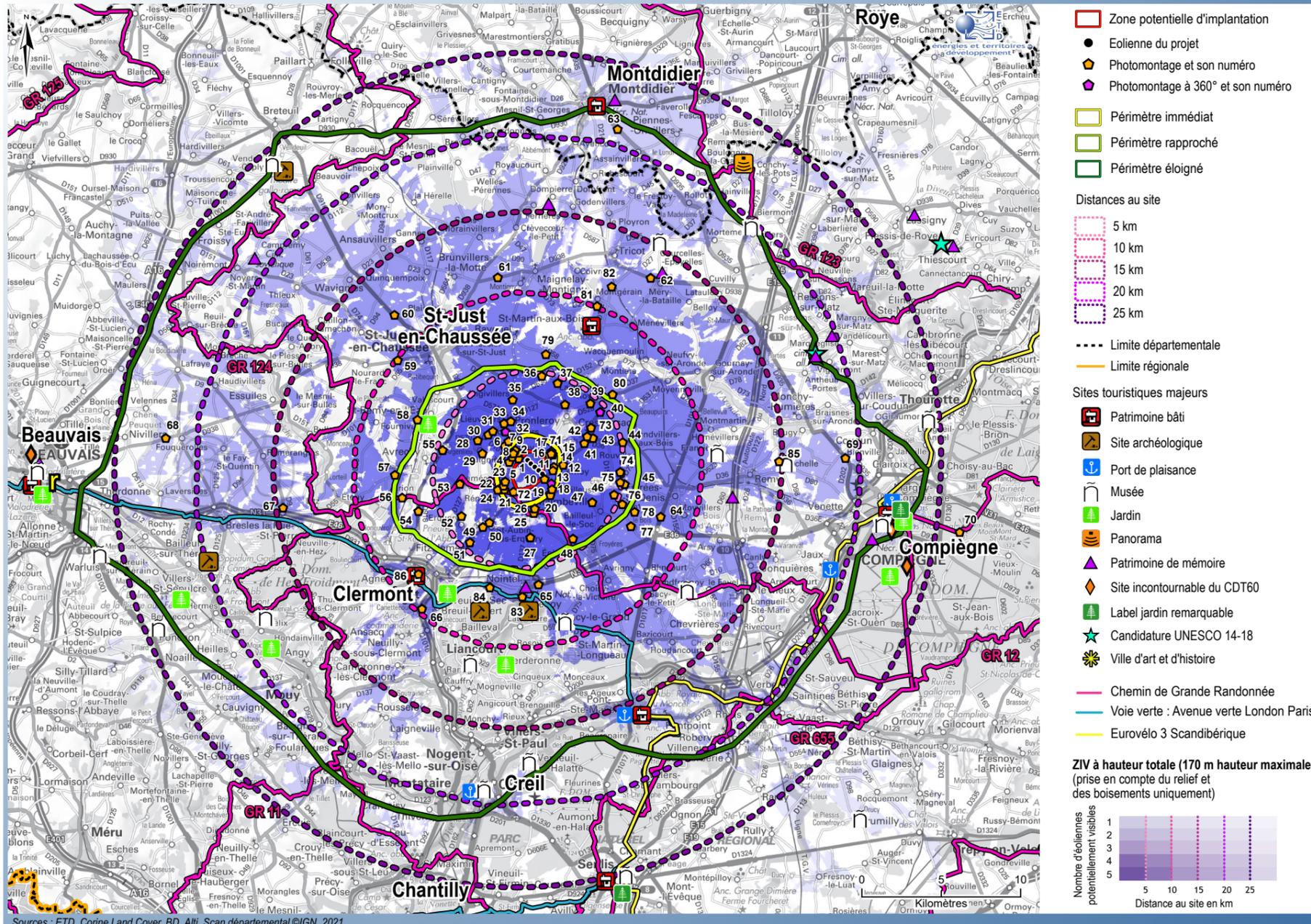
Pour les autres monuments historiques du périmètre rapproché, les mesures d'évitement appliquées sont le recul du projet à ces édifices (> 2, 5 km) et la composition du projet selon une géométrie simple et lisible en une ligne de 5 éoliennes lorsque le projet est visible. C'est le cas depuis l'accès nord de Cressonsacq d'où le projet dessine une ligne d'éoliennes à droite de la silhouette du bourg avec son église et son donjon monuments historiques. La distance (environ 4 km), la composition du parc éolien et sa localisation hors de l'axe de vue sur l'église et le donjon en étant décalé sur la droite du bourg depuis ce point de vue (pas de covisibilité directe) sont des mesures d'évitement.

Ainsi en conclusion, la réflexion sur le choix de l'implantation des éoliennes au sein du site étudié dans l'état initial a permis de diminuer l'impact du projet (mesures appliquées dans la démarche projet : projet n'occupant pas tout le site étudié, diminution de l'angle sur l'horizon et diminution de la densité éolienne du parc).

# III.3. Analyse des vues depuis les sites patrimoniaux et touristiques

## III.3.2. Impacts sur les sites touristiques

### ZIV ET TOURISME DANS LE PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ



Carte 71. ZIV et tourisme dans le périmètre éloigné

L'état initial a démontré une sensibilité faible vis à vis des sites touristiques dans le périmètre éloigné.

### A l'échelle du périmètre éloigné

**Le projet éolien est écarté des sites touristiques majeurs.** Les sites patrimoniaux, dont les impacts sont précisés dans la partie précédente, sont souvent aussi des sites touristiques :

- ville de Clermont,
- ville de Compiègne,
- ville de Beauvais,
- abbaye de Moncel,
- abbaye de Saint-Martin-aux-Bois,
- cimetière militaire de Vignemont.

**L'impact est faible depuis le panorama des Beaux Monts à l'est de Compiègne** (cf. photomontage 70 dans la partie patrimoine), **très faible à nul depuis les centres bourgs et centres villes, et les fonds de vallée (Oise, Thérain...).**

### A l'échelle du périmètre rapproché

A l'échelle rapprochée, **aucun site touristique majeur n'est recensé.** L'impact est nul depuis le **château de Saint-Rémy-en-l'Eau** (cf. ZIV). C'est aussi le cas dans la **découverte du cœur des bourgs** (Pronleroy, Cressonsacq, ferme d'Eraine, arboretum de Lieuvillers).

Le **projet modifie l'ambiance bâtie** du cœur du hameau des Trois Etots en étant **ponctuellement et partiellement visible depuis le cœur du hameau**, sans cependant induire d'effet d'écrasement (échelle des éoliennes comparable à celle du bâti). La **découverte de la chapelle en perception immédiate dans son environnement boisé est conservée** (projet peu visible depuis la chapelle et hors de l'axe visuel vers la chapelle depuis le hameau).

Depuis le **GR124** et les autres circuits de randonnée, une alternance de vues du projet sur le plateau, et de vues fermées sans perception du projet s'observe (exemple de vue proche sur le photomontage 72). Le projet se lit en vue proche depuis l'**ancien moulin à vent de Fouilleuse** présent à l'est en bordure de la route RD101 (cf. photomontage 10).

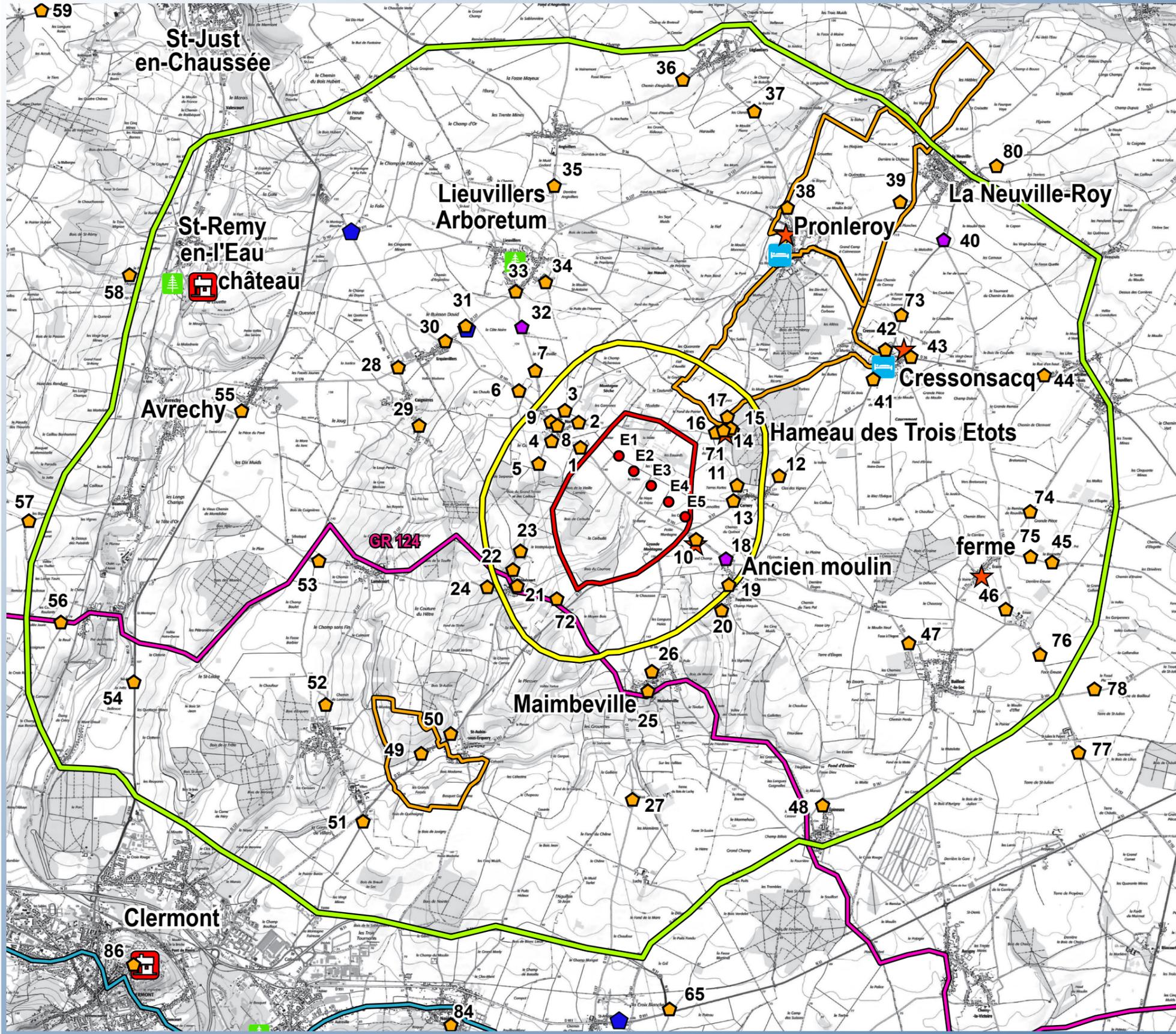
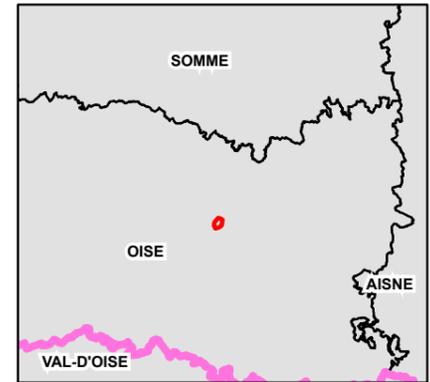
### Synthèse des impacts sur les sites touristiques

Les **impacts** sur les sites touristiques sont **faibles**. Le **projet** est compris dans le **panorama des Beaux Monts (> 25 km, impact faible)**. Les **centres villes** dont celui de **Compiègne** ne sont **pas impactés**.

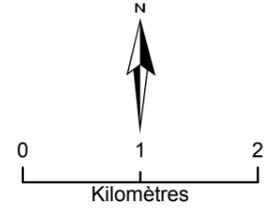
A l'échelle du **périmètre rapproché**, les vues depuis le fond de la **vallée de l'Arré** sont **fermées**. Des **perceptions du projet** s'organisent depuis les circuits de **randonnée** et l'**ancien moulin à vent de Fouilleuse**, avec lecture du projet dans le paysage du plateau du Pays de Chaussée.

Le **projet** reste **ponctuel** dans ces **larges vues** et sa **géométrie est lisible**.

# PROJET ET TOURISME DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ



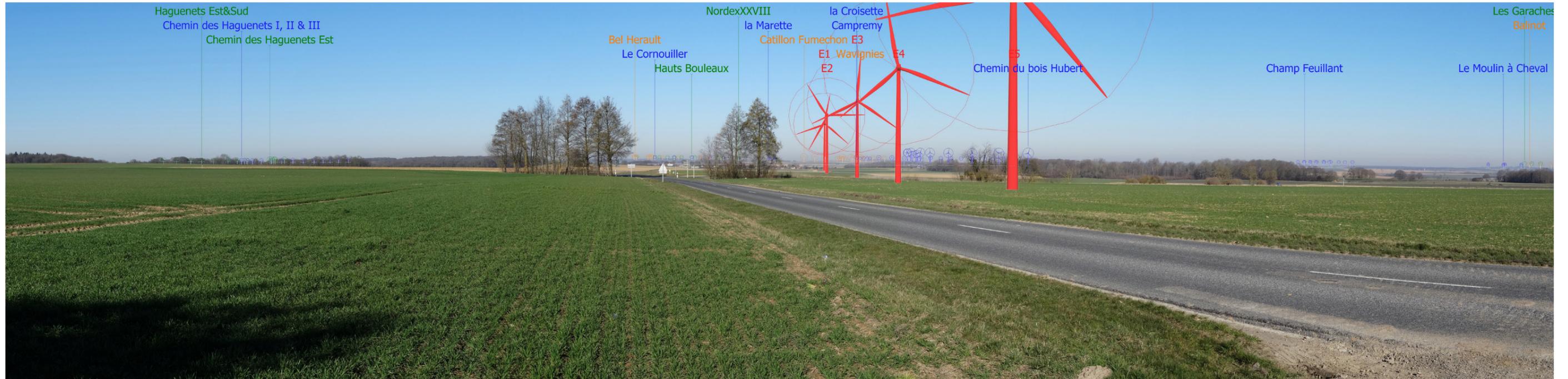
- Zone potentielle d'implantation
- Eolienne du projet
- ◆ Photomontage et son numéro
- ◆ Photomontage à 360° et son numéro
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Hébergements**
- Gîtes
- Sites touristiques**
- Patrimoine bâti
- Jardin
- ◆ Site de mémoire
- ★ Autre patrimoine local
- Randonnée**
- Randonnée locale
- Chemin de Grande Randonnée
- Voie verte : Avenue verte London Paris



Sources : ETD, CDT 60 et 80, offices de tourisme, Scan25 ©IGN, 2021.

Carte 72. Projet et tourisme dans le périmètre rapproché

# Photomontage 10. RD101 Moulin de Fouilleuse

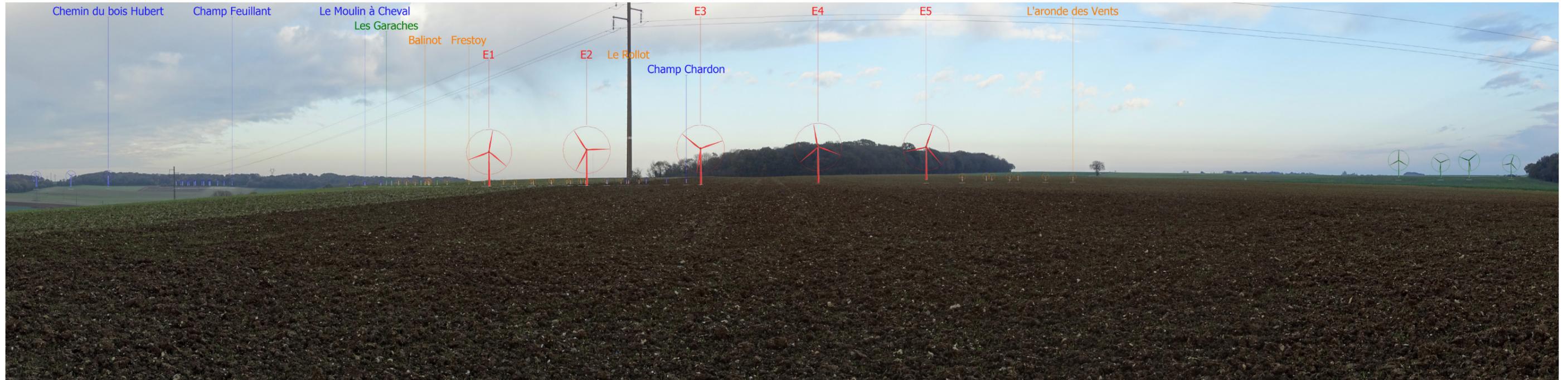


Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# Photomontage 72. GR124a



Photomontage du projet - panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, déposés et projet)



Photomontage du projet - panorama à 120° (parcs existants, accordés, déposés et projet) - Photomontage ne représentant pas la perception terrain du projet (se reporter au carnet de photomontage)

# III.4. Analyse des effets cumulés

## III.4.1. Effets cumulés avec les projets autres qu'éoliens

Selon l'arrêté du 30 Décembre 2011, l'étude d'impact doit comporter une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- Ont fait l'objet d'un document d'incidence au titre de l'article R214-6 et d'une enquête publique (projets « loi sur l'eau » ou IOTA) ;
- Ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du code de l'environnement et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

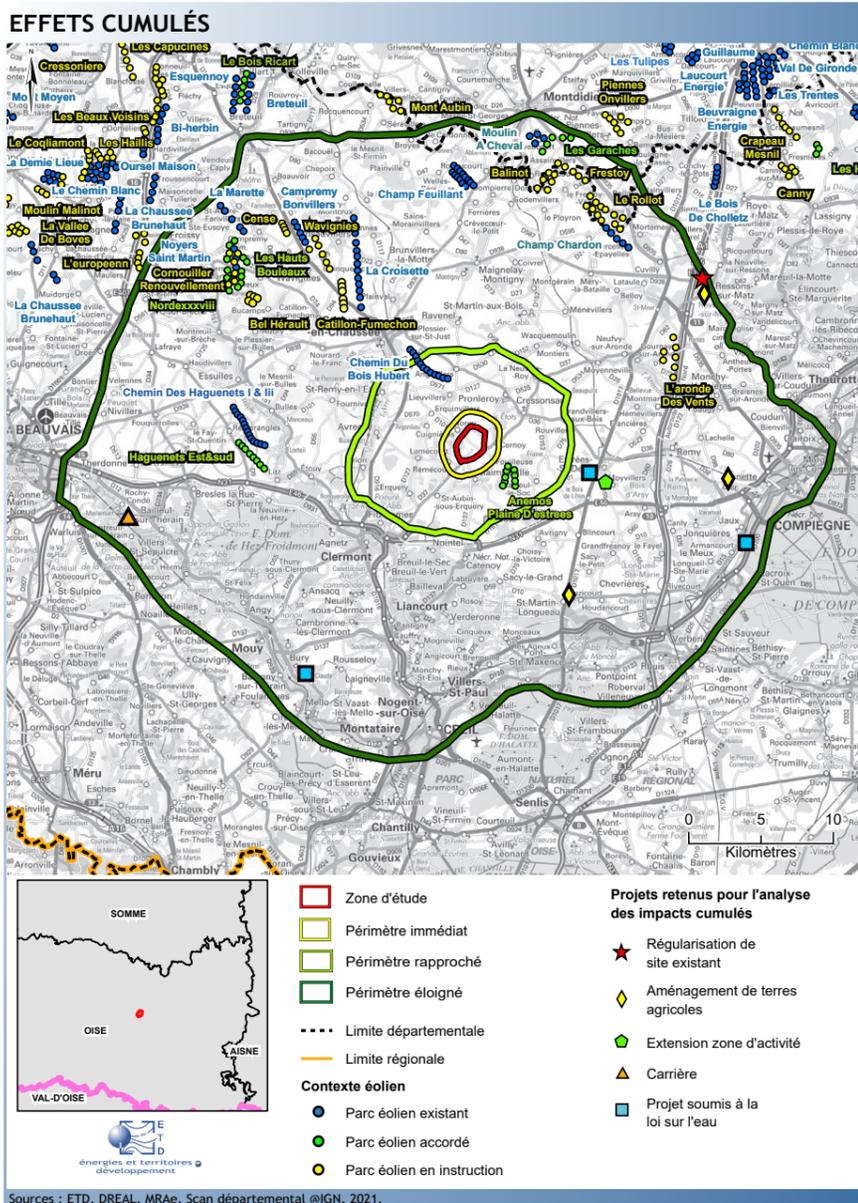
Les premiers projets ne faisaient pas nécessairement l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Notons que ces projets sont désormais fusionnés au sein de l'autorisation environnementale. En dehors de l'éolien, la recherche de tels projets a été menée. Ces projets sont **éloignés de plus de 7 km du projet éolien étudié** (cf. carte ci-contre et données dans étude d'impact générale, projets les plus proches à Estrées-Saint-Denis). Il n'y a pas d'**impact paysager cumulé** (notion d'intervisibilité) avec le projet éolien.

## III.4.2. Effets cumulés avec les parcs éoliens

### Introduction

Cette partie a pour objectif de **prendre en compte les parcs éoliens construits, et les parcs éoliens accordés et ceux en instruction ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale.**

L'inventaire des projets éoliens à prendre en compte a été effectué en février 2021 (données DREAL cf. tableau ci-dessous et carte page suivante). Au nord-ouest en limite du périmètre éloigné, le parc existant du Cornouiller sur les communes de Noyers-Saint-Martin et Thieux fait l'objet d'un projet de renouvellement. Les impacts visuels cumulés du parc éolien de Noroy et des autres parcs éoliens existants et à venir ont été étudiés notamment à l'aide de cartographies de Zone d'Influence Visuelle, de photomontages et de calculs d'indices.

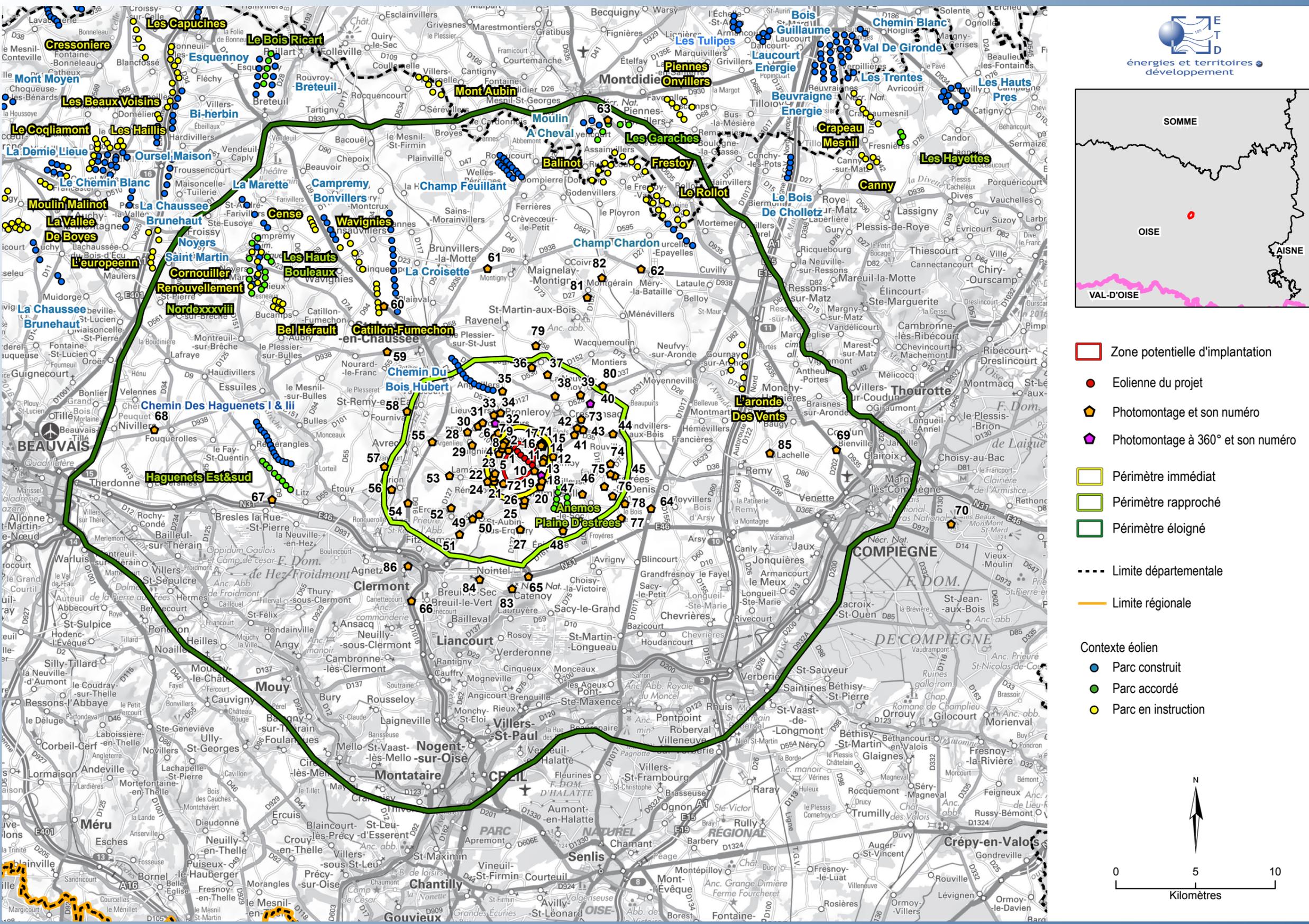


Carte 73. Inventaire des projets pour l'étude des effets cumulés

Nom du parc éolien	Nombre d'éoliennes du parc	Hauteur totale en m	Distance au projet en km	Statut Janvier 2021	Périmètre d'étude
PARC EOLIEN ANEMOS PLAINE D'ESTRES	9	130,0	2,2	Accordé	Rapproché
PARC EOLIEN DU CHEMIN DU BOIS HUBERT	12	126,0	4,1	Existant	Rapproché
PARC EOLIEN DE LA CROISSETTE III	3	139,4	11,5	Existant	Eloigné
PARC EOLIEN DE LA CROISSETTE II	5	139,4	12,9	Existant	Eloigné
PARC EOLIEN DE LA CROISSETTE I	5	139,4	14,9	Existant	Eloigné
PARC EOLIEN DE CATTILLON FUMECHON	6	165,0	12,2	En instruction	Eloigné
PARC EOLIEN DE L'ARONDE DES VENTS	7	180,0	13,8	En instruction	Eloigné
PARC EOLIEN DU CHEMIN DES HAGUENETS I & III	8	123,0	14,2	Existant	Eloigné
PARC EOLIEN DU CHEMIN DES HAGUENETS II	6	123,0	14,7	Existant	Eloigné
PARC EOLIEN DES HAGUENETS EST&SUD	8	124,0	14,4	Accordé	Eloigné
PARC EOLIEN DE WAVIGNIES	6	150,0	15,0	En instruction	Eloigné
PARC EOLIEN DU CHAMP CHARDON	5	146,3	16,9	Existant	Eloigné
PARC EOLIEN DU CHAMP FEULLANT	14	149,4	17,1	Existant	Eloigné
PARC EOLIEN DU BEL HERAULT	6	137,0	17,2	En instruction	Eloigné
PARC EOLIEN DU ROLLOT I	3	165,0	17,4	En instruction	Eloigné
PARC EOLIEN DU ROLLOT III	5	165,0	17,6	En instruction	Eloigné
PARC EOLIEN DU ROLLOT II	4	165,0	17,7	En instruction	Eloigné
PARC EOLIEN DE CAMPREMY / BONVILLERS	5	139,5	17,5	Existant	Eloigné
PARC EOLIEN DU BALINOT	6	165,0	17,6	En instruction	Eloigné
PARC EOLIEN DE CENSE	4	150,0	18,8	En instruction	Eloigné
PARC EOLIEN DES HAUTS BOULEAUX	8	130,0	19,0	Accordé	Eloigné
PARC EOLIEN DU FRESTOY	5	180	19	En instruction	Eloigné
PARC EOLIEN NORDEXXXVIII	4	130,0	19,4	Accordé	Eloigné
PARC EOLIEN DE NOYERS SAINT MARTIN (LE CORNOUILLER)	5	145,0	19,6	Existant	Eloigné
PARC EOLIEN DU CORNOUILLER (RENOUVELLEMENT)	6	135,0	19,4	En instruction	Eloigné
PARC EOLIEN LES GARACHES	5	193,3	20,2	Accordé	Eloigné
PARC EOLIEN DU MOULIN A CHEVAL	4	125,0	20,6	Existant	Eloigné
PARC EOLIEN DE LA MARETTE	5	145,0	21,0	Existant	Eloigné

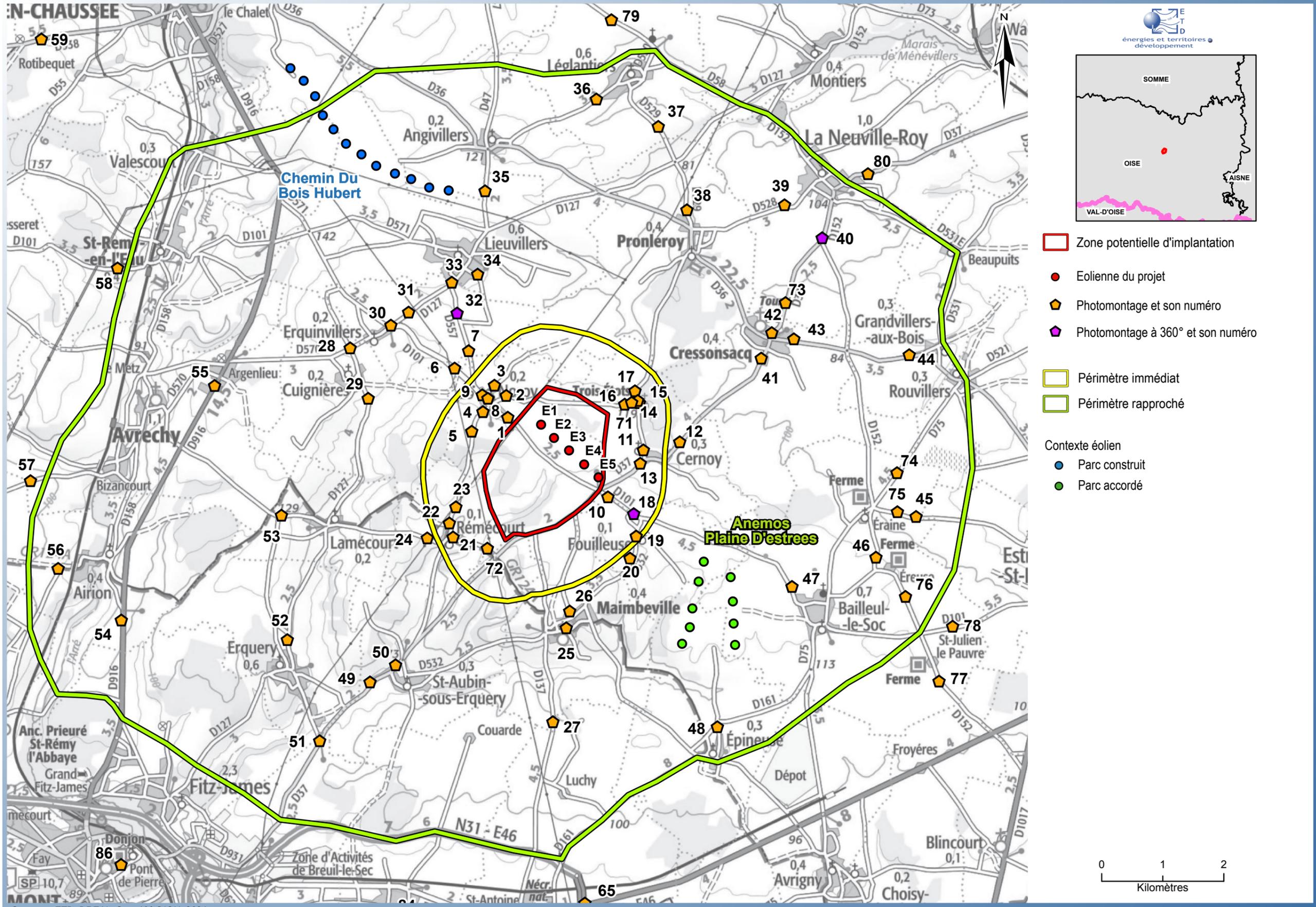
Tableau 19. Liste des parcs éoliens pris en compte pour les effets cumulés (source : DREAL)

# LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES DANS LE PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ AVEC CONTEXTE ÉOLIEN



Carte 74. Localisation des photomontages et contexte éolien dans le périmètre éloigné

# LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES ET CONTEXTE ÉOLIEN DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ



Sources : ETD, DREAL, Scan100 ©IGN, 2021.

Carte 75. Localisation des photomontages et contexte éolien dans le périmètre rapproché

## Outil : ZIV cumulées

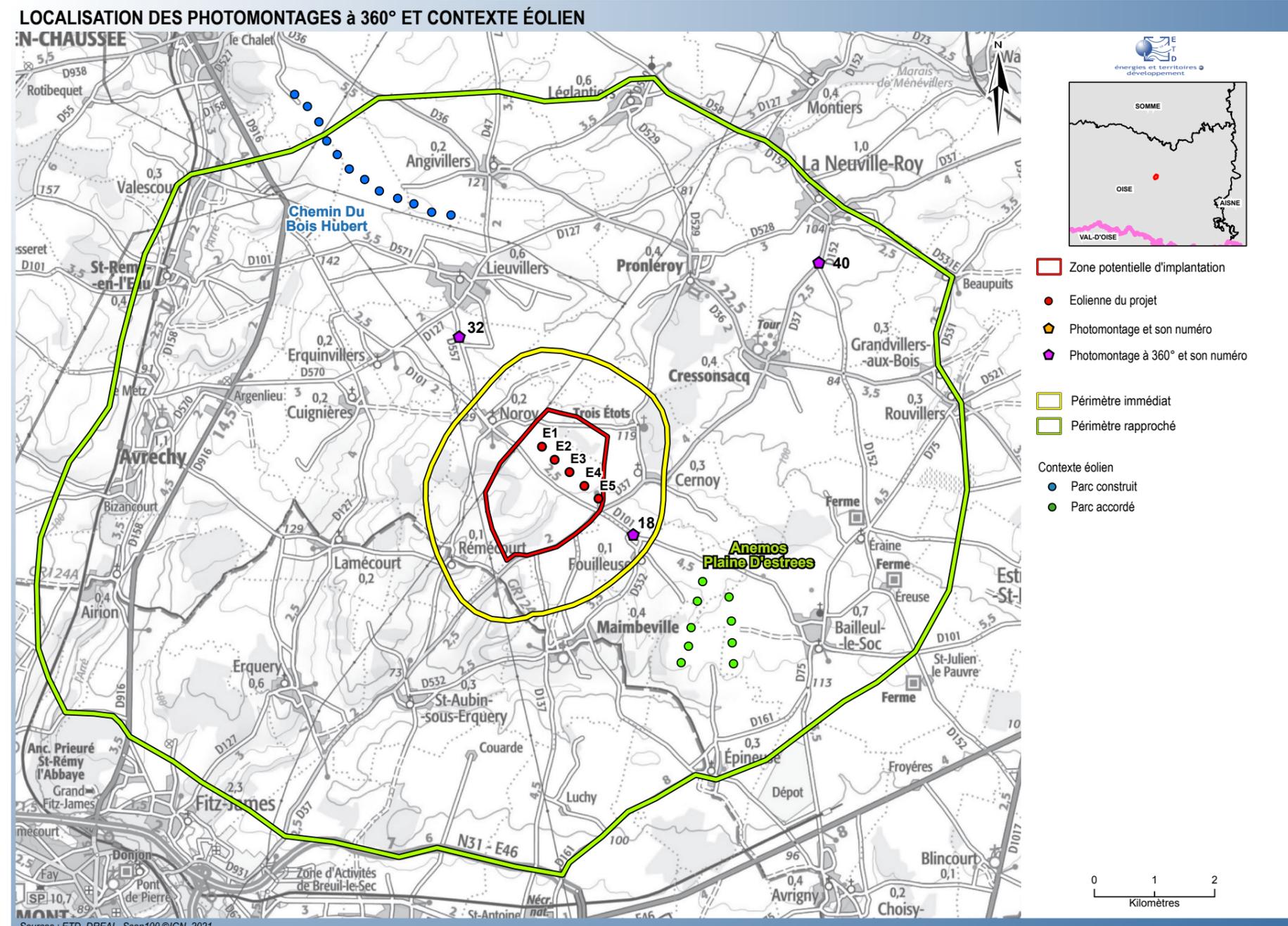
Deux **cartes de Zones d'Influence Visuelle cumulée** sont réalisées, avec chacun des deux parcs compris dans le périmètre rapproché :

- l'une avec le **projet et le parc existant du Chemin du Bois Hubert**,
- l'une avec le **projet et le parc accordé de la Plaine d'Estrées**.

Ces cartes sont obtenues en superposant les secteurs de ZIV de chacun des parcs considérés. Cette carte de ZIV cumulée représente les lieux depuis lesquels ces deux parcs étudiés sont potentiellement visibles :

- en jaune : projet de Noroy seul
- en vert : parc existant du Chemin du Bois Hubert seul / ou parc accordé de la Plaine d'Estrées seul,
- en bleu : projet de Noroy et parc du Chemin du Bois Hubert / ou parc de la Plaine d'Estrées.

Comme noté dans la méthodologie de réalisation de ce type de cartographies ZIV, le calcul ne prend pas en compte le bâti et la végétation ponctuelle qui interviennent cependant aussi dans l'organisation des vues en jouant des effets de masque. S'ajoute aussi la visibilité très lointaine indiquée par les cartes de ZIV, qui est à nuancer avec les conditions réelles d'observation d'un parc éolien en fonction de la météo. Ainsi l'étendue des secteurs colorés sur quasiment l'ensemble des cartes de ZIV est à nuancer. Il est aussi à préciser que cette carte ne tient pas compte des angles de vue, ainsi depuis un point donné, un parc peut être face à l'observateur et un second dans son dos.



Carte 76. Localisation des photomontages à 360° et contexte éolien

## Outil : photomontages

**Tous les photomontages** sont générés avec le projet et les autres parcs inventoriés compris dans l'angle du photomontage.

Ils sont tous inclus dans les parties précédentes relatives aux impacts dans le périmètre éloigné, le périmètre rapproché et les sites patrimoniaux et touristiques, et tous présentés dans le carnet de photomontages en annexe.

**Trois photomontages à 360°** ont aussi été réalisés dans le périmètre rapproché dans l'objectif de préciser l'organisation des vues sur les parcs éoliens et le projet en vue proche.

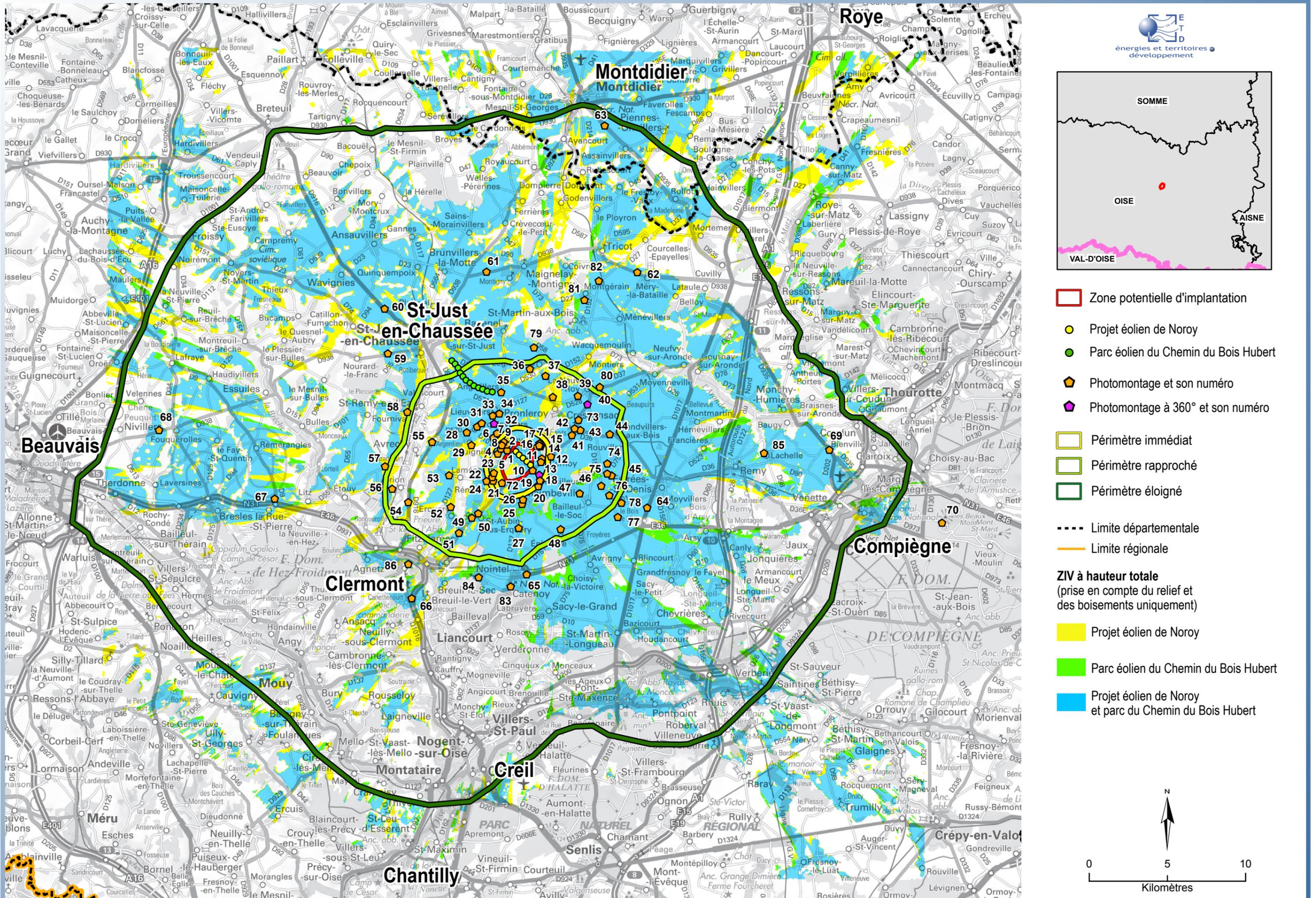
Le choix de ces photomontages a porté sur les bourgs localisés entre les parcs inventoriés :

- **photomontage 18 depuis Fougères**, bourg localisé entre le projet de Noroy au nord-ouest et le parc accordé de la Plaine d'Estrées à l'est,

- **photomontage 32 entre les bourgs de Lieuvillers et de Noroy**, avec le projet de Noroy et le parc accordé de la Plaine d'Estrées au sud-est et le parc existant du Chemin du Bois Hubert au nord,

- **photomontage 40 au sud de la Neuville Roy**, afin d'illustrer les vues depuis le nord-est avec l'alignement nord-ouest/sud-est des parcs du Chemin du Bois Hubert, du projet, et du parc de la Plaine d'Estrées.

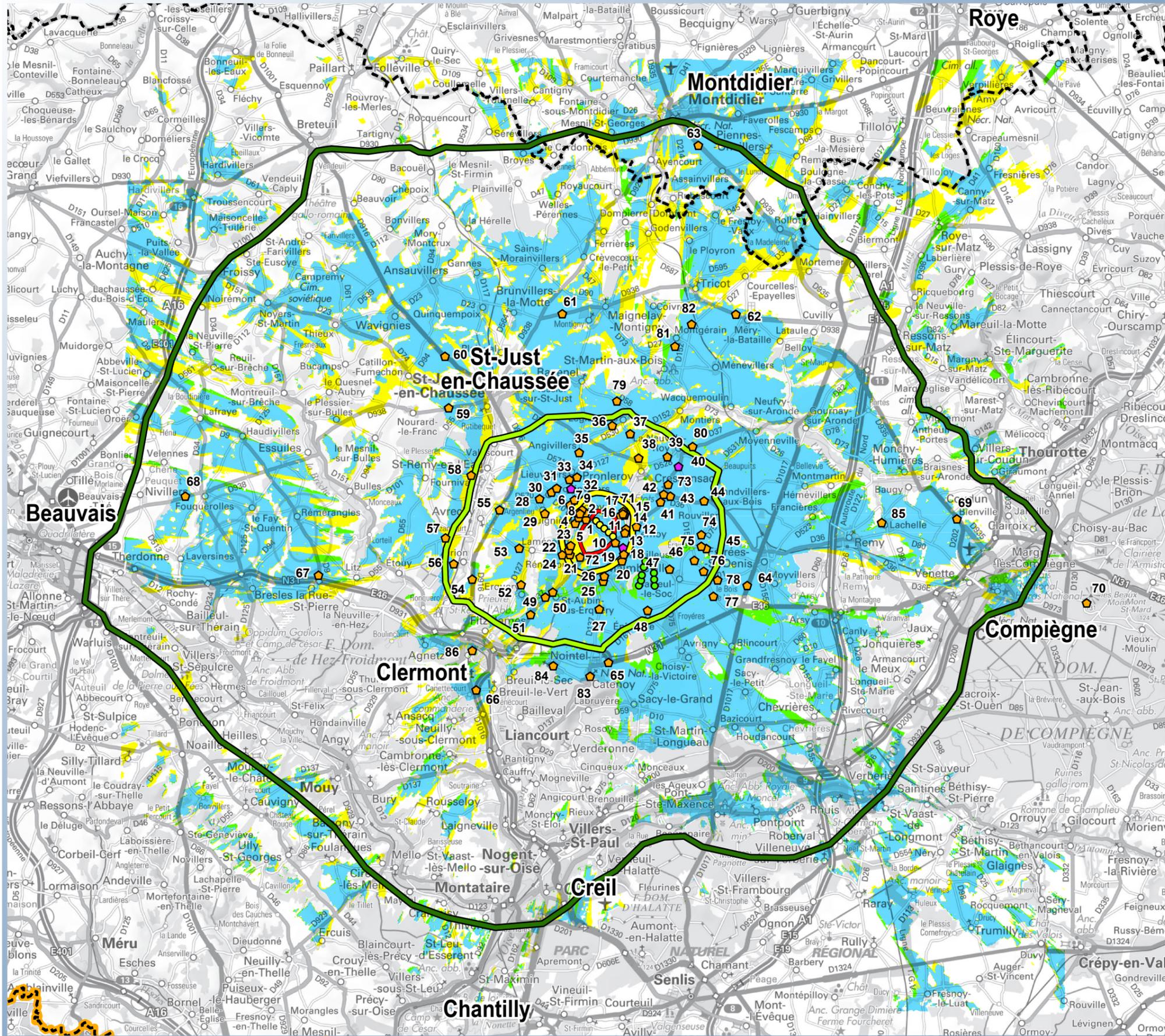
# ZIV CUMULÉE AVEC LE PARC DU CHEMIN DU BOIS HUBERT



Sources : ETD, Corine Land Cover, BD\_Alti, Scan départemental ©IGN, 2021.

Carte 77. ZIV cumulée avec le parc du Chemin du Bois Hubert

# ZIV CUMULÉE AVEC PARC DE LA PLAINE D'ESTRÉES



ETD  
énergies et territoires  
développement

- Zone potentielle d'implantation
- Projet éolien de Noroy
- Parc éolien de la Plaine d'Estrées
- ◆ Photomontage et son numéro
- ◆ Photomontage à 360° et son numéro
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Limite départementale
- Limite régionale

**ZIV à hauteur totale**  
(prise en compte du relief et des boisements uniquement)

- Projet éolien de Noroy
- Parc éolien de la Plaine d'Estrées
- Projet éolien de Noroy et parc de la Plaine d'Estrées

N  
0 5 10  
Kilomètres

Sources : ETD, Corine Land Cover, BD\_Alti, Scan départemental ©IGN, 2021.

Carte 78. ZIV cumulée avec le parc de la Plaine d'Estrées

Les calculs d'indices complètent les données des cartes de ZIV cumulée. Cet outil s'appuie sur la **méthodologie de la DREAL Centre** (cf. tableau ci-contre) et précise les **impacts cumulés depuis l'habitat proche**. En effet, ce sont les perceptions proches d'un parc qui modifient le plus fortement le paysage du quotidien des habitants. L'enjeu concerne la répartition des éoliennes depuis un bourg donné : plusieurs parcs sont-ils présents près du bourg, dans quels axes visuels ?

Les calculs sont réalisés pour les **bourgs du plateau du périmètre rapproché** (pas de calculs pour les bourgs de la vallée de l'Arré ni pour Lamécourt en vallon sans perception du projet).

Il est précisé que ce **calcul d'angles est théorique, en considérant une vision panoramique dégagée à 360° sans obstacle visuel**. « Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage » (source: DREAL Centre).

**Les résultats de calculs sont à coupler avec les photomontages qui illustrent la perception du projet en prenant en compte le contexte paysager** (végétation, relief, bâti).

La carte localise l'inventaire éolien, les photomontages réalisés et le projet dans le périmètre rapproché.

Des planches d'analyse sont réalisées pour les bourgs les plus proches du projet (dans le périmètre immédiat) : **Noroy, les Trois Etots, Cernoy et Fouilleuse**.

1. Indices de la saturation visuelle du grand paysage, évalués sur cartes	
Occupation de l'horizon (calcul depuis le centre du village)	Valeur
Somme des angles occupés par des parcs éoliens < 5km	A en degrés
Somme des angles occupés par des parcs éoliens entre 5km et 10 km	A' en degrés
Indice d'occupation des horizons	A+A'
<b>Seuil d'alerte</b>	<b>&gt; 120°</b>
<b>Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes / angle d'horizon</b>	
<b>Nombre d'éoliennes à moins de 5 km</b>	B
Indice de densité sur les horizons occupés	B/(A+A')
<b>Seuil d'alerte</b>	<b>0,1</b>
<b>Espace de respiration : plus grand angle continu sans éolienne</b>	
Valeur :	
<b>Seuil d'alerte : un angle de 160° à 180° paraît souhaitable</b>	<b>160-180°</b>
<b>Conclusion :</b>	
Saturation visuelle avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés. Risque de saturation quand un des indices est dépassé.	Risque ou Saturation visuelle

Tableau 20. Méthode de calcul considérée (source : DREAL Centre)

## Définition des indices

Les trois indices de la méthode de la DREAL Centre sont définis comme suit (source : DREAL Centre) :

### - Occupation de l'horizon par l'éolien :

Cet angle est obtenu en faisant la **somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un point de vue pris comme centre**.

Ce calcul prend comme hypothèse une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage.

Le **calcul** est fait pour les éoliennes **à moins de 5 km et entre 5 et 10 km**.

L'**angle occupé** par les éoliennes **peut fortement varier selon l'orientation des parcs et le point de vue considéré**.

Par exemple, un parc en une ligne nord / sud occupera un angle faible dans les vues depuis le nord et le sud, et un angle large dans les vues depuis l'est et l'ouest.

### - Densité sur les horizons occupés: ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon :

**Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes**. C'est pourquoi le premier indice (étendue de l'horizon occupée par des parcs éoliens) est complété par un indice de densité sur les horizons occupés. La DREAL Centre place un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

**Pour un angle donné, cet indice augmente avec un nombre d'éoliennes plus élevé** (un parc de 5 éoliennes aura un indice plus faible qu'un parc de 10 éoliennes pour l'occupation d'un même angle).

L'indice de densité et l'angle d'occupation sur l'horizon sont à coupler. En effet, un **fort indice de densité peut exprimer le regroupement des éoliennes sur un faible secteur d'angle d'horizon**.

### - Espace de respiration :

Cet espace de respiration correspond **au plus grand angle continu sans éolienne** (parcs < 10 km du point de vue étudié). Un angle large permet un « espace de respiration » entre les parcs éoliens et limite l'effet de saturation ou d'encerclement (présence de parcs éoliens dans différents cônes de vue autour d'un point donné). Cet indicateur est complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon.

Un angle sans éolienne de 160° à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) est défini comme seuil par la DREAL Centre pour permettre une « respiration visuelle ».

## Analyse des effets cumulés à l'échelle du périmètre éloigné

Les **parcs éoliens** inventoriés sont pour la **plupart implantés dans le nord du périmètre éloigné** (ensemble éolien au nord-ouest de Saint-Just-en-Chaussée et ensemble éolien au sud de Montdidier), **sauf l'ensemble des parcs des Haguenets à l'ouest** (existants et accordés), et le parc en instruction de l'Aronde des vents à l'est.

**Aucun parc** n'est présent **dans le sud du périmètre éloigné**. **Seul le parc éolien accordé de la Plaine d'Estrées** est **au sud-est du projet dans le périmètre rapproché** (à environ 2,2 km).

Depuis les plateaux du Pays de Chaussée et de la Plaine d'Estrées, les **parcs éoliens** s'inscrivent alors **en vues proches à lointaines, sauf depuis les fonds des vallées**.

Les **cartes de Zones d'Influence Visuelle Cumulée** du projet avec les parcs du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées **informent que le projet de Noroy est majoritairement perceptible depuis les mêmes lieux que ces deux autres parcs éoliens du périmètre rapproché**, ce qui correspond au paysage de plateau offrant des vues ouvertes et lointaines existant dans le périmètre d'étude. Le **projet ajoute ponctuellement des secteurs de vue potentielle d'éoliennes dans le nord et l'ouest du périmètre éloigné** par rapport à ces deux parcs (secteurs en jaune sur les cartes de ZIV cumulées), cependant ces **secteurs correspondent** à la localisation des **autres parcs éoliens du périmètre éloigné**.

Ainsi, le **parc éolien du Noroy se lit** :

- depuis le nord-ouest en arrière-plan de l'ensemble éolien entre Breteuil et Saint-Just-en-Chaussée et du parc du Chemin du Bois Hubert, avec le parc de la Plaine d'Estrées en arrière-plan,
- depuis le nord-est, en arrière-plan de l'ensemble éolien au sud de Montdidier et du parc du Chemin du Bois Hubert, avec le parc de la Plaine d'Estrées au sud-est,
- depuis le nord (secteur de Maignelay-Montigny, Méry-la-Bataille...), en arrière-plan du parc du Chemin du Bois Hubert, avec le parc de la Plaine d'Estrées en arrière-plan,
- depuis l'est, dans l'alignement nord-ouest / sud-est des parcs du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées, avec d'autres parcs plus lointains en arrière-plan à l'ouest et au nord, et avec le parc en instruction de l'Aronde des vents en premier plan,
- depuis le sud avec les deux parcs les plus proches que sont celui du Chemin du Bois Hubert (en arrière-plan du projet) et de la Plaine d'Estrées (en avant-plan du projet), et les autres parcs éoliens au nord en vue lointaine en arrière-plan,
- depuis l'ouest : soit en arrière-plan des parcs des Haguenets pour un observateur à l'ouest de ces parcs, soit dans l'alignement nord-ouest / sud-est des parcs du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées, avec d'autres parcs plus lointains en arrière-plan au nord-est (parcs existants, accordés et en instruction au sud de Montdidier) et à l'est (parc en instruction de l'Aronde des vents).

Comme illustré par les photomontages, les **perceptions du projet et des autres parcs éoliens** sont **conditionnées** par la présence des ondulations du relief et les boisements ponctuant le plateau, ainsi que par le bâti. Ainsi, le **projet est perçu seul ou avec au moins un autre parc éolien**.

Le tableau ci-après présente les **résultats des calculs d'indices effets cumulés** obtenus pour les **bourgs du plateau dans le périmètre rapproché**.

**Une carte avec indication des angles théoriques** est produite pour les **4 bourgs bâtis sur le plateau dans le périmètre immédiat : Noroy, les Trois Etots, Cernoy et Fouilleuse**.

Ces résultats **reflètent le contexte éolien peu dense à proximité du projet**. En effet, **le seuil de l'angle d'occupation de l'horizon par l'éolien** (cumul des angles des parcs à moins de 10 km) **et celui de l'angle de respiration** (plus grand angle sans éolienne) **n'est jamais atteint sauf depuis Argenlieu et Lieuvillers (angle de respiration < 160° mais > à la valeur de 90°)**. **L'indice de densité sans et avec le projet** est **supérieur au seuil** de 0,1 défini par la DREAL Centre, ce qui **correspond à la présence de parcs éoliens à géométrie groupée**.

Il est précisé que les **valeurs de l'angle de respiration sont toutes supérieures à 90°** (angle de respiration de 90° minimum indiqué par la DREAL Hauts-de-France).

Les calculs informent que **le projet ajoute au maximum un angle de 51° pour les bourgs localisés à moins de 5 km du projet** (hameau des Trois Etots par sa localisation au nord-est du projet), **et de 14° pour les bourgs localisés entre 5 et 10 km du projet** (bourg de la Neuville-Roy par sa localisation au nord-est du projet).

**L'angle ajouté par le projet varie entre 3 et 51°**, en fonction de la localisation de l'observateur par rapport à l'alignement des 5 éoliennes du projet et à la répartition des autres parcs. En effet, depuis certains lieux, le **projet sera dans l'angle de vue comprenant déjà les parcs voisins** du Chemin du Bois Hubert (exemple de Fouilleuse au sud-est) et de la Plaine d'Estrées (exemple de Lieuvillers).

Depuis les **bourgs présents entre les parcs du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées**, le **projet** induit des **éoliennes plus proches dans les vues orientées vers ces parcs** (exemple des vues vers le nord-ouest depuis Fouilleuse, vers le sud-est depuis Noroy) **ou un nouvel angle avec éoliennes dans les autres cas** (exemple des vues vers le sud-ouest et l'ouest depuis les Trois Etots et Cernoy, des vues vers le nord-est depuis Rémécourt).

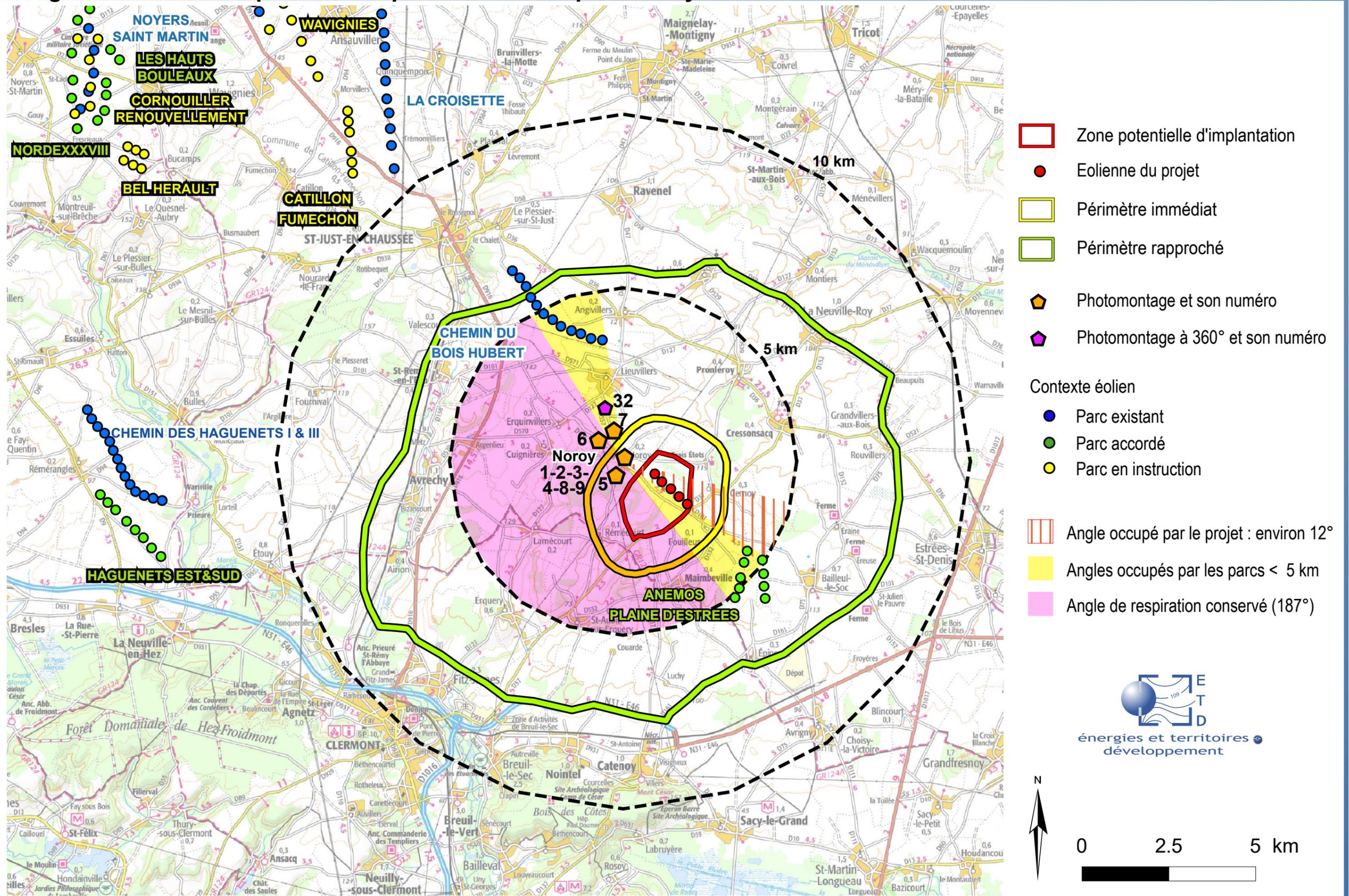
**Depuis le nord-ouest** (exemples de Lieuvillers, Erquinvillers, Cuignières) et **le sud-est** (exemple d'Epineuse, Bailleul-le-Soc), la **géométrie du projet** (une ligne orientée nord-ouest / sud-est) induit de **faibles valeurs d'angle ajouté par le projet par rapport aux autres parcs**. **Depuis le sud-ouest et le nord-est**, le **projet** est **perçu dans sa plus grande emprise visuelle** (ligne orientée nord-ouest / sud-est). C'est le cas de Cernoy et des Trois Etots dans le périmètre immédiat, de Rémécourt, de Cressonsacq, de la Neuville Roy par exemple dans le périmètre rapproché.

Les photomontages à 360° sont présentés dans les pages suivantes. Se référer aux parties relatives aux impacts depuis les bourgs pour les autres photomontages à 120° déjà inclus dans ce rapport.

Bourgs	Périmètre d'étude	Localisation par rapport au projet	Distance du point de calcul à l'éolienne la plus proche	Cumul des angles des parcs < 5km			Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km			Cumul des angles des parcs < 10km				indice de densité				angle de respiration				Synthèse			
				SANS le projet en °	AVEC le projet en °	Différence	SANS le projet en °	AVEC le projet en °	Différence	SANS le projet en °	> seuil de 120°	AVEC le projet en °	> seuil de 120°	Différence	SANS le projet	> seuil de 0,1	AVEC le projet	> seuil de 0,1	Différence	SANS le projet en °	< seuil de 160°		AVEC le projet en °	< seuil de 160°	Différence
Noroy	Immédiat	Nord Ouest	0,9	38	50	12	0	0	0	38	non	50	non	12	0,55	oui	0,52	oui	-0,03	187	non	187	non	0	1
Cernoy	Immédiat	Est	0,8	25	66	41	8	8	0	33	non	74	non	41	0,27	oui	0,19	oui	-0,08	180	non	180	non	0	1
Trois Etots	Immédiat	Nord Est	1,3	26	77	51	0	0	0	26	non	77	non	51	0,81	oui	0,34	oui	-0,47	193	non	193	non	0	1
Fouilleuse	Immédiat	Sud Est	1,2	47	56	9	9	9	0	56	non	65	non	9	0,16	oui	0,22	oui	0,06	166	non	162	non	-4	1
Rémécourt	Immédiat	Sud Ouest	2,4	20	50	30	19	19	0	39	non	69	non	30	0,23	oui	0,20	oui	-0,03	227	non	227	non	0	1
Maimbeville	Rapproché	Sud	2,4	35	55	20	12	12	0	47	non	67	non	20	0,19	oui	0,21	oui	0,02	231	non	231	non	0	1
Lieuvillers	Rapproché	Nord/Nord Ouest	3,0	31	40	9	35	35	0	66	non	75	non	9	0,18	oui	0,23	oui	0,05	159	oui	159	oui	0	2
Erquinvillers	Rapproché	Nord Ouest	3,1	44	49	5	30	30	0	74	non	79	non	5	0,16	oui	0,22	oui	0,06	185	non	185	non	0	1
Cuignières	Rapproché	Ouest/Nord Ouest	3,2	39	48	9	28	28	0	67	non	76	non	9	0,18	oui	0,22	oui	0,04	195	non	195	non	0	1
Argenlieu	Rapproché	Ouest/Nord Ouest	5,2	41	41	0	46	53	7	87	non	94	non	7	0,14	oui	0,13	oui	-0,01	127	oui	127	oui	0	2
Cressonsacq	Rapproché	Nord Est	3,6	11	31	20	7	7	0	18	non	38	non	20	0,50	oui	0,37	oui	-0,13	246	non	246	non	0	1
Pronleroy	Rapproché	Nord Est	3,8	13	33	20	9	9	0	22	non	42	non	20	0,55	oui	0,40	oui	-0,15	238	non	238	non	0	1
la Neuville Roy	Rapproché	Nord Est	6,0	0	0	0	22	36	14	22	non	36	non	14	0,00	non	0,00	non	0,00	268	non	268	non	0	0
Bailleul le Soc	Rapproché	Sud Est	4,3	46	49	3	5	5	0	51	non	54	non	3	0,18	oui	0,26	oui	0,08	294	non	294	non	0	1
Epineuse	Rapproché	Sud Est	4,8	28	33	5	0	0	0	28	non	33	non	5	0,32	oui	0,42	oui	0,10	332	non	332	non	-10	1
Grandvillers aux Bois	Rapproché	Nord Est	5,7	15	15	0	7	18	11	22	non	33	non	11	0,41	oui	0,27	oui	-0,14	277	non	277	non	0	1
Angvillers	Rapproché	Nord / Nord Ouest	4,6	72	80	8	38	38	0	110	non	118	non	8	0,11	oui	0,14	oui	0,03	184	non	184	non	0	1
Léglantiers	Rapproché	Nord	5,8	35	35	0	33	44	11	68	non	79	non	11	0,18	oui	0,15	oui	-0,03	213	non	213	non	0	1
Saint Aubin sous Erquery	Rapproché	Sud Ouest	4,7	17	34	17	16	16	0	33	non	50	non	17	0,27	oui	0,28	oui	0,01	266	non	266	non	0	1
Erquery	Rapproché	Sud Ouest	5,8	0	0	0	32	45	13	32	non	45	non	13	0,00	non	0,00	non	0,00	273	non	273	non	0	0

Tableau 21. Indices effets cumulés pour les bourgs du périmètre rapproché (méthode DREAL Centre)

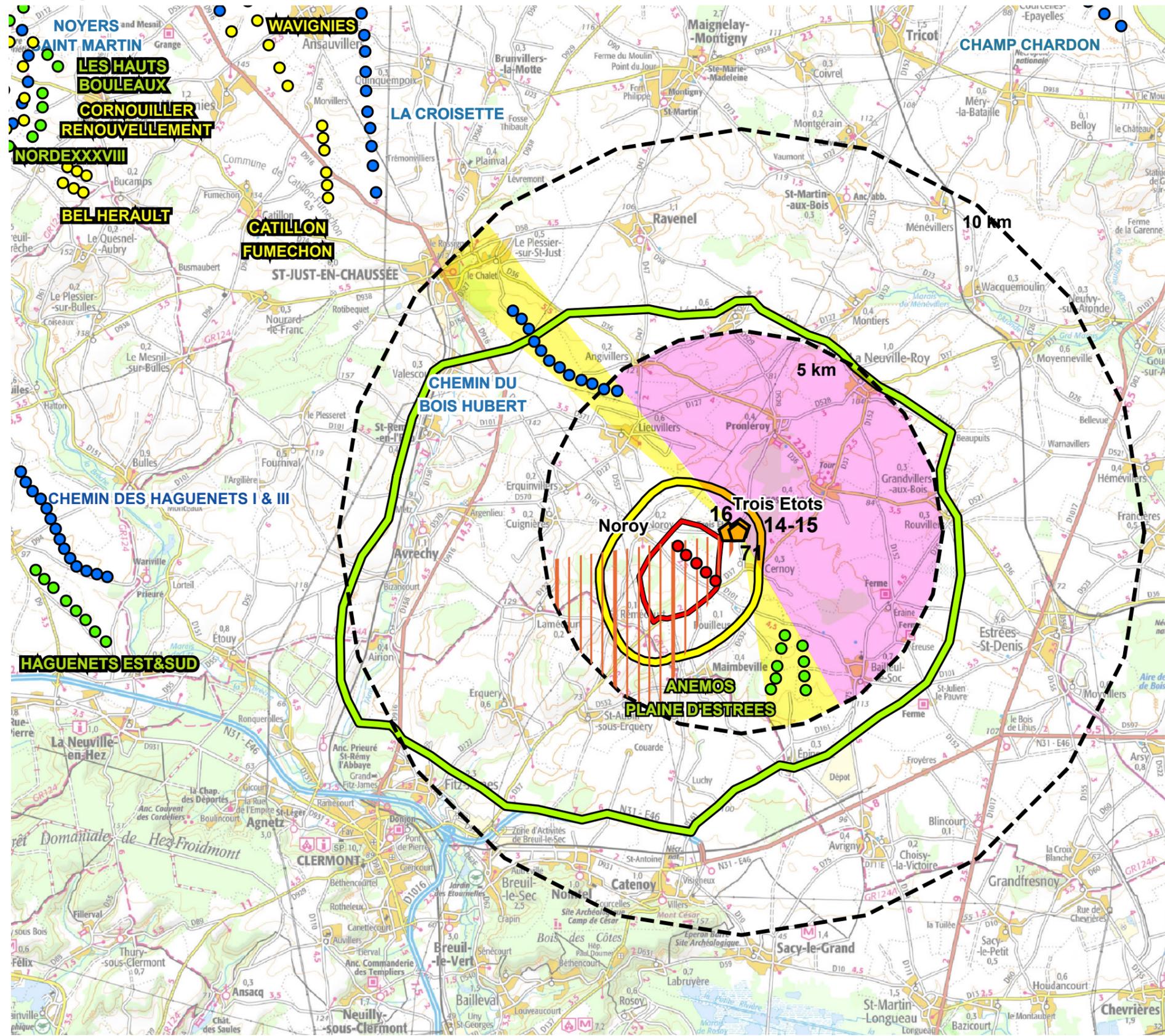
# Angles de vue théoriques sur les parcs éoliens depuis Noroy



Sources : ETD, DREAL, Scan100©IGN, 2021.

Carte 79. Angles de vue théoriques sur les parcs éoliens depuis Noroy

# Angles de vue théoriques sur les parcs éoliens depuis Trois Etots



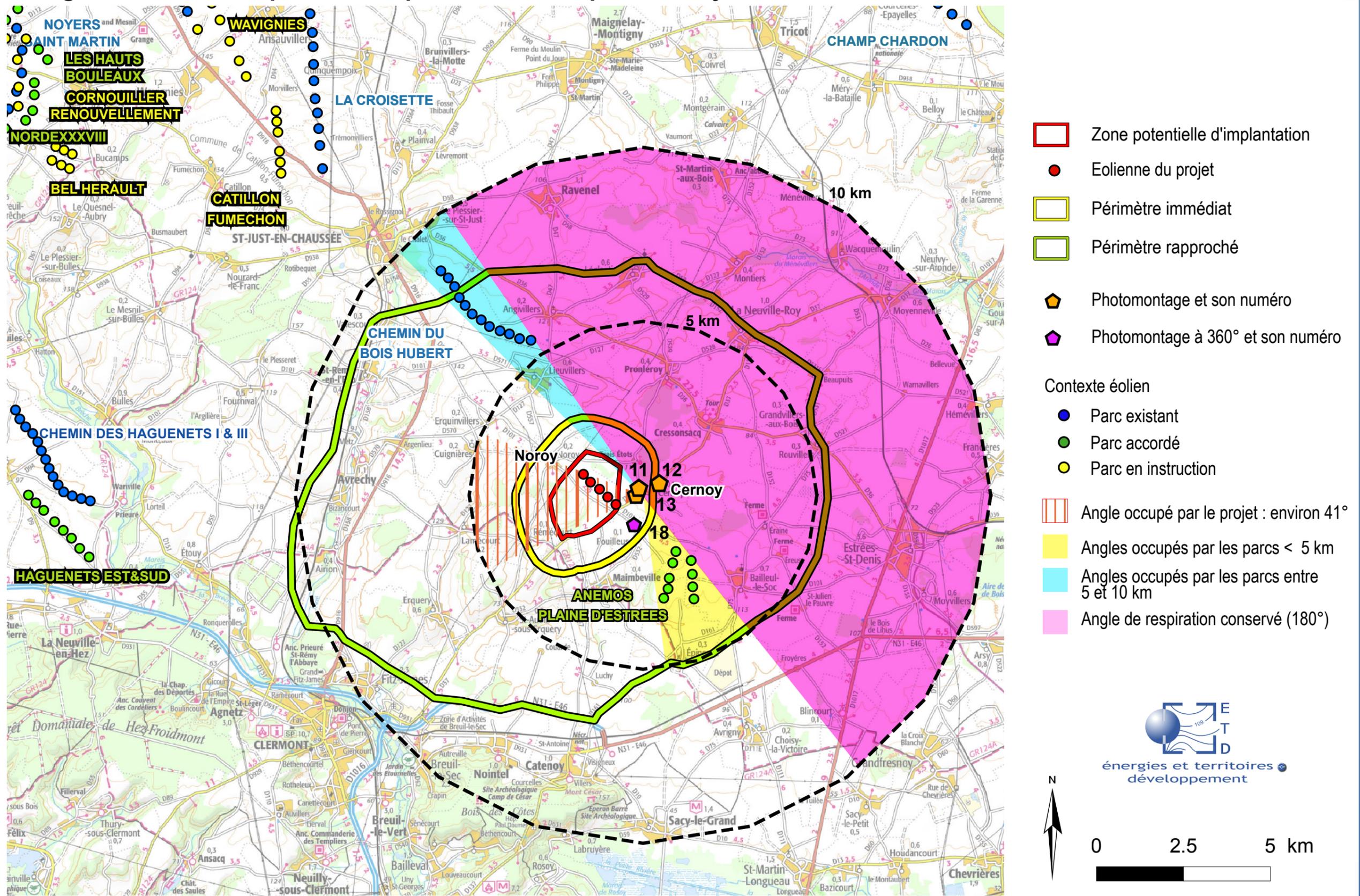
- Zone potentielle d'implantation
  - Eolienne du projet
  - Périmètre immédiat
  - Périmètre rapproché
  - ◆ Photomontage et son numéro
  - ◆ Photomontage à 360° et son numéro
- Contexte éolien
- Parc existant
  - Parc accordé
  - Parc en instruction
- Angle occupé par le projet : environ 51°
  - Angles occupés par les parcs < 5 km
  - Angle de respiration conservé (193°)



Sources : ETD, DREAL, Scan100©IGN, 2021.

Carte 80. Angles de vue théoriques sur les parcs éoliens depuis les Trois Etots

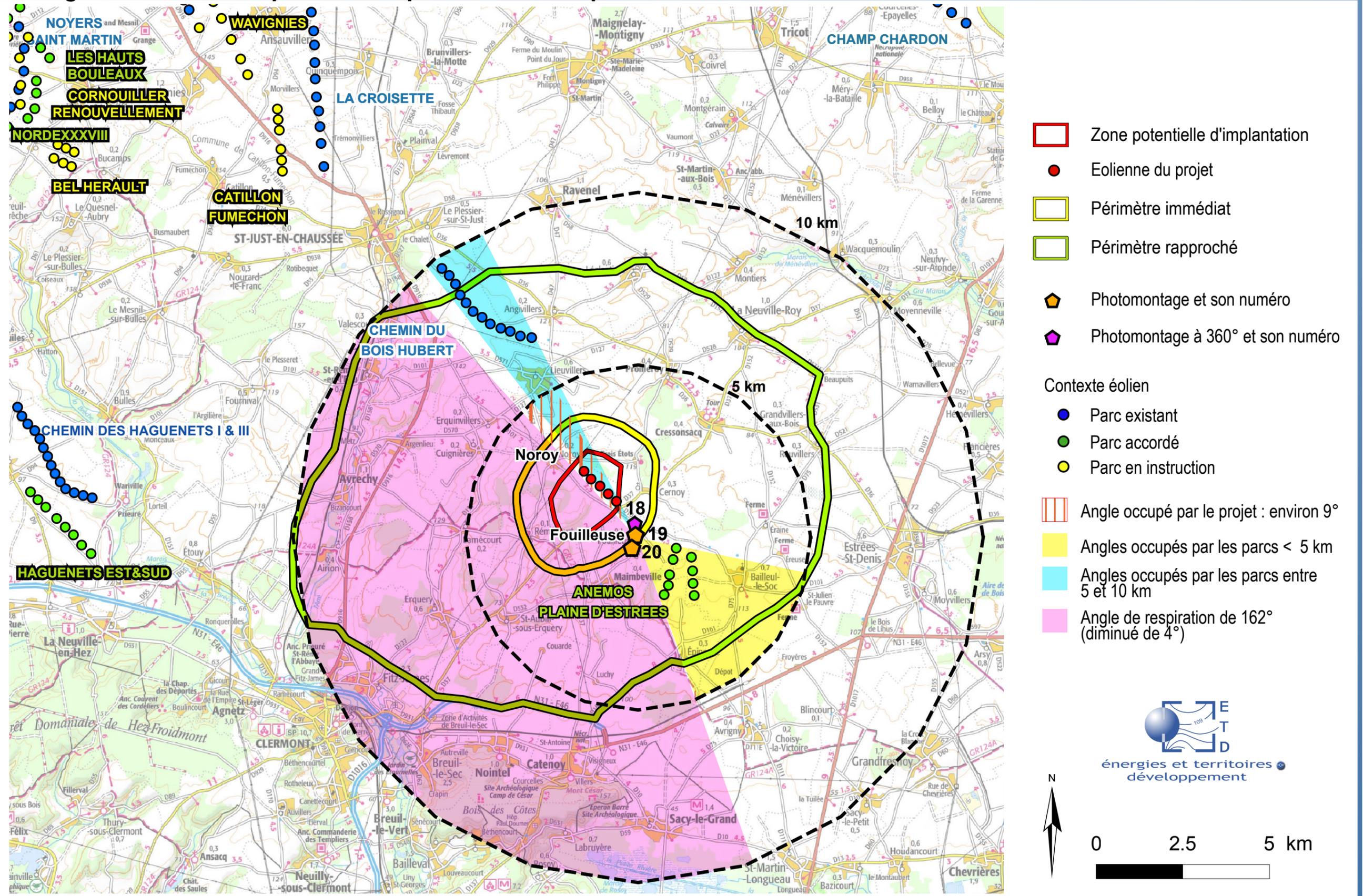
# Angles de vue théoriques sur les parcs éoliens depuis Cernoy



Sources : ETD, DREAL, Scan100©IGN, 2021.

Carte 81. Angles de vue théoriques sur les parcs éoliens depuis Cernoy

# Angles de vue théoriques sur les parcs éoliens depuis Fouilleuse

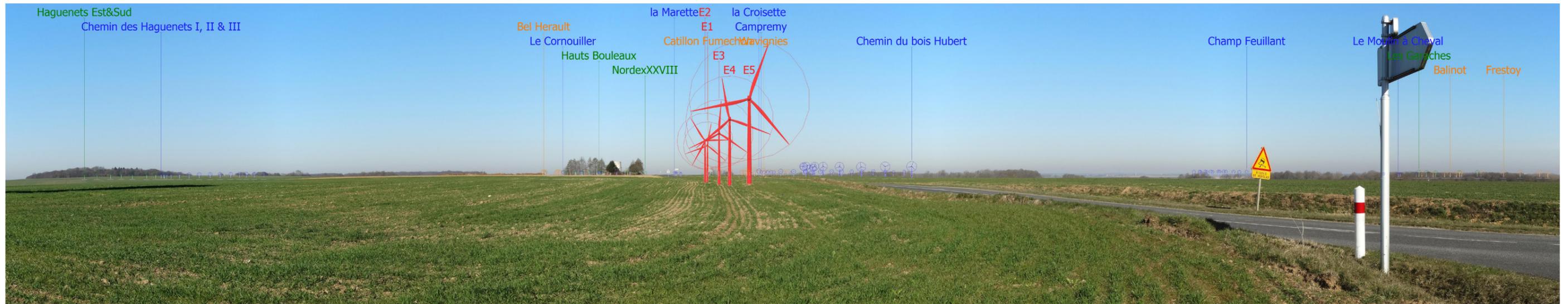


Sources : ETD, DREAL, Scan100©IGN, 2021.

Carte 82. Angles de vue théoriques sur les parcs éoliens depuis Fouilleuse

# Photomontage 18, Fouilleuse-sortie Nord. Photomontage à 360° - silhouettes

Panorama 1 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)



Panorama 2 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)



Panorama 3 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)

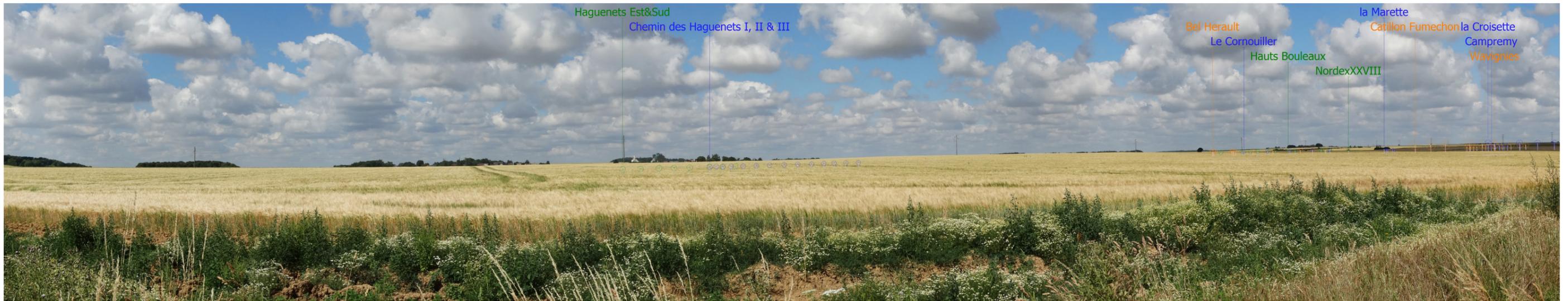


# Photomontage 32, RD557 entre Lieuvillers et Noroy. Photomontage à 360° - silhouettes

Panorama 1 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)



Panorama 2 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)



Panorama 3 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)



# Photomontage 40, RD37 Sud de la Neuville Roy. Photomontage à 360° - silhouettes

Panorama 1 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)



Panorama 2 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)



Panorama 3 : panorama à 120° - Silhouettes et noms des parcs (existants, accordés, en instruction, déposés et projet)



### L'impact cumulé est faible.

Le projet s'inscrit dans un **contexte éolien peu dense dans le périmètre rapproché.**

Il **se lit avec l'un ou les deux parcs les plus proches** compris dans le périmètre rapproché (Chemin du bois Hubert et Plaine d'Estrées, < 5 km), **ou est perçu seul induisant alors de nouvelles vues avec des éoliennes** depuis les bourgs du périmètre rapproché. Tous les autres parcs éoliens existants, accordés et en instruction inventoriés sont localisés à plus de 10 km du projet dans le périmètre éloigné.

**Dans les vues lointaines**, le projet est le plus souvent **perçu avec au moins un autre parc éolien** plus proche ou plus lointain selon la position de l'observateur et le contexte paysager. Hormis le parc de la Plaine d'Estrées, les autres parcs éoliens existants et accordés sont en effet localisés dans la partie nord et ouest de l'aire d'étude. A l'est, un seul parc est inventorié, celui en instruction de l'Aronde des vents à environ 13,8 km.

Les résultats théoriques des calculs d'indices sont à nuancer en considérant le rôle du bâti et de la végétation arborée dans les bourgs, ainsi que les jeux de relief et les bois sur le plateau.

Cependant ces **résultats couplés aux photomontages** informent que le **projet reste ponctuel dans les vues, sans induire d'effet d'encerclement et en ne modifiant pas ou peu l'angle de respiration** calculé depuis les bourgs présents sur le plateau dans le périmètre rapproché (plus grand angle dans éolienne). Le tableau de synthèse des calculs d'indices montre que le cumul des angles occupés par l'éolien à moins de 10 km est toujours inférieur à 120°, que l'angle de respiration est toujours supérieur à 160° sauf depuis deux bourgs étudiés tout en étant supérieur à 90° (159° depuis Lieuvillers à environ 3 km au nord-ouest du projet et 127° depuis Argenlieu à environ 5 km au nord-ouest du projet). Le paysage ouvert offre des vues lointaines c'est pourquoi de nombreux photomontages proches à lointains sont réalisés pour illustrer la lecture du projet avec les autres parcs et évaluer l'échelle de ses éoliennes.

La **géométrie** du projet est **lisible et reprend celle des parcs voisins du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées** (logique d'implantation en ligne). La cohérence de géométrie avec le parc du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées (l'un ou les deux parcs selon les photomontages) se lit dans la vue lointaine du projet (à environ 26,5 km) dans le panorama des Beaux Monts de Compiègne à l'est, depuis le plateau au nord dans les vues en covisibilité avec l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois à plus de 9 km du projet, depuis le sud-est dans le secteur de paysage emblématique de la plaine d'Estrées à proximité des grandes fermes d'Ereuse, d'Eraine et de Saint-Julien-le-Pauvre à des distances de plus de 4 km du projet. Depuis la promenade de Clermont à environ 10 km au sud, le projet n'est pas ou très peu perceptible au travers des arbres.

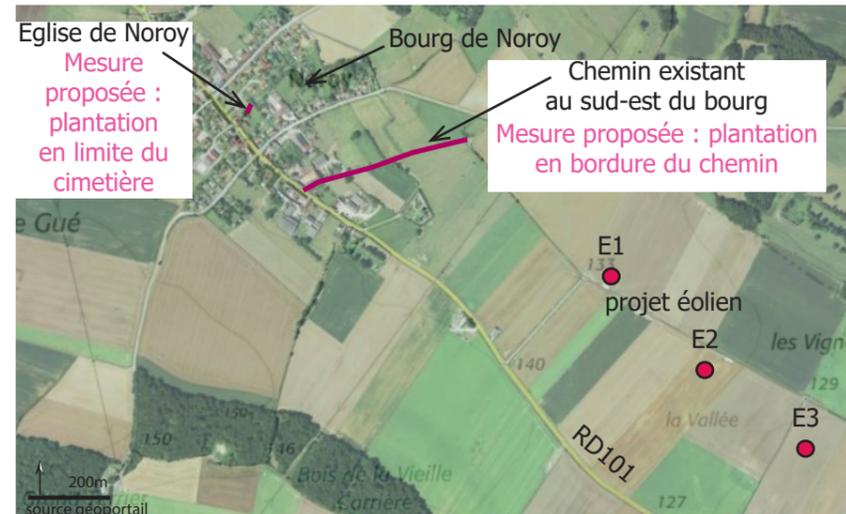
# III.5. Mesures

Les questions environnementales font partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Cette conception doit tout d'abord s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, y compris au niveau des choix fondamentaux liés au projet (nature du projet, localisation, voire opportunité).

Cette phase est essentielle et préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets, c'est-à-dire à réduire au maximum ces impacts et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction. C'est en ce sens et compte-tenu de cet ordre que l'on parle de séquence «éviter, réduire, compenser».

La séquence «éviter, réduire, compenser» les impacts sur l'environnement concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et en particulier les milieux naturels mais aussi la thématique paysagère (mesures d'évitement et de réduction).

Dans la conception et la mise en oeuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts sur l'environnement. Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets.



Carte 83. Photographie aérienne de Noroy, projet et mesures

Type de mesure	Objectif	Application au projet
Les mesures d'évitement	Il s'agit des dispositions prises dès la conception du projet et qui visent à réduire, voire même à éviter certains impacts possibles du projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix du site d'implantation : site sur un plateau ouvert ponctué de bois présentant des capacités d'accueil de l'éolien, en dehors des secteurs de patrimoine paysager définis dans l'ancien SRE, en limite ouest du paysage emblématique de la Plaine d'Estrées et en limite des zones d'enjeu en termes de vigilance patrimoniale définies dans l'ancien SRE, tout en étant éloigné des sites patrimoniaux correspondants (Clermont à environ 8 km, Saint-Martin-aux-Bois à environ 9 km).</li> <li>- Diminution de l'emprise visuelle du projet par rapport à l'emprise initiale du site étudié dans les vues lointaines et proches avec notamment prise en compte de l'habitat proche du plateau : diminution de l'angle occupé par les éoliennes du projet par rapport au site étudié, en particulier les bourgs de Noroy et Fouilleuse (&lt; 1 km du projet),</li> <li>- Eloignement du projet aux vallées dont le vallon de Rémécourt présent au sud-ouest. Prise en compte des sensibilités du bourg de Rémécourt : recul du projet de 2,2 km du bourg atténuant l'échelle des éoliennes,</li> <li>- Recherche d'une géométrie simple et lisible : création d'une ligne de 5 éoliennes, avec l'orientation de la ligne des éoliennes du projet selon l'axe structurant local qu'est la route RD101.</li> <li>- Recherche d'une géométrie cohérente avec les parcs éoliens voisins (reprise de la géométrie en ligne),</li> <li>- Prise en compte du patrimoine du périmètre rapproché. Diminution de l'emprise du site depuis Noroy (église monument historique) et depuis les Trois Etots (chapelle monument historique). Recul au hameau des Trois Etots (&gt; 1 km) avec l'absence d'éolienne dans le nord-est du site étudié, recul permettant de réduire l'échelle des éoliennes dans les vues depuis le cœur du hameau. Eloignement aux autres sites patrimoniaux du périmètre rapproché (&gt;2,5 km).</li> <li>- Eloignement aux sites patrimoniaux du périmètre éloignés dont l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois (à environ 9 km), la promenade du Châtelier de Clermont (à environ 10 km), et le belvédère des Beaux Monts de Compiègne (à environ 26 km).</li> <li>- Attention portée aux aménagements connexes (chemins, plateformes, poste de livraison) avec l'utilisation de chemins agricoles existants.</li> </ul>
Les mesures de réduction	Elles cherchent, dans la mesure du possible, à réduire ou à supprimer les impacts de la variante retenue.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Balisage lumineux synchronisé au sein du parc (coût intégré dans le projet).</li> <li>- Habillage des deux postes de livraison en bardage bois (9 000 Euros).</li> <li>- Plantation d'une haie (arbres et arbustes) le long du chemin en bordure sud-est du bourg de Noroy (cf. détail ci-dessous, budget de 7 000 Euros).</li> <li>- Plantation d'ifs le long du mur dans le cimetière de l'église monument historique de Noroy (cf. détail ci-après, budget de 3 000 Euros).</li> </ul>
Les mesures d'accompagnement	Un pourcentage du budget du parc sera dédié à la création de projets pour les habitants et usagers du site.	<p>L'objectif est de définir des projets utiles pour les habitants et usagers du site. Plusieurs échanges entre Valeco et les élus de Noroy ont eu lieu lors du projet et ont permis d'aborder le thème des aménagements connexes qui pourraient être réalisés. Deux mesures d'accompagnement sont prévues par Valeco:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation financière à l'enfouissement des réseaux électriques aériens dans le bourg de Noroy. Budget de 100 000 Euros.</li> <li>- aménagement de l'ancienne rue Jean Grignon à Noroy (voie publique sur le domaine communal), aujourd'hui utilisée comme lieu de promenade par les habitants (chemin engazonné conservé avec ce revêtement) : plantation d'arbres et d'une haie de type bocagère en bordure du chemin (palette végétale locale, feuillus pas de conifères), mise en place de deux bancs et de corbeilles. Budget de 7 000 Euros.</li> </ul> <p>Cette mesure d'accompagnement interviendra aussi en tant que mesure de réduction une fois les arbres et arbustes poussés. En effet, ce chemin est localisé au sud-est du bourg entre les habitations et le projet éolien. La haie complètera la végétation existante du bourg en créant un avant-plan aux éoliennes (ces arbres n'ont pas pour objectif de masquer les éoliennes). La réduction d'impact visuel depuis les habitations sera efficace une fois les arbres poussés, son efficacité augmentera par conséquent avec le temps.</p>

Tableau 22. Mesures paysagères

## Mesure de réduction : plantation d'ifs dans le cimetière de Noroy



**Titre de la mesure :** plantation d'ifs dans le cimetière de Noroy

**Localisation de la mesure :** dans le cimetière de Noroy, le long du mur est du cimetière, sur parcelle communale. Mesure discutée et validée avec la commune de Noroy et la société Valéco.

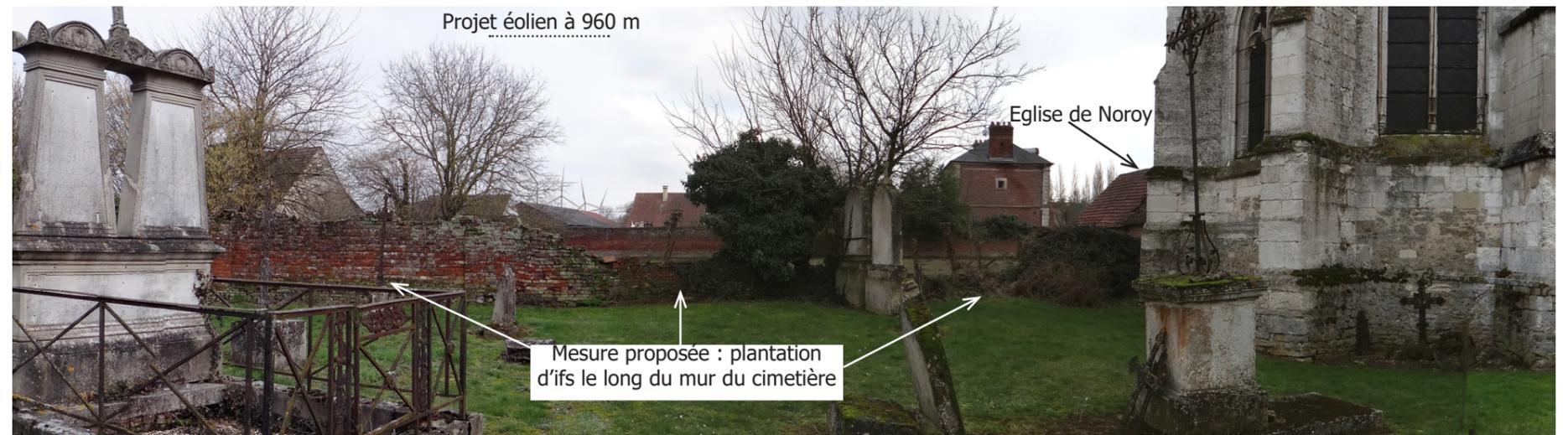
**Objectif de la mesure :** réduction de l'impact visuel du projet éolien depuis le cimetière (église de Noroy monument historique), et aménagement du cimetière.

**Efficacité de la mesure :** la réduction d'impact visuel sera efficace une fois les arbres poussés, son efficacité augmentera par conséquent avec le temps. L'if commun peut atteindre une hauteur de 3 à 4 m. Cependant du fait de sa croissance assez lente (10 à 15 cm par an), il est proposé de planter des sujets mesurant au moins 1,50 m.

**Coût de la mesure :** plantation d'ifs communs (*Taxus baccata*) de hauteur minimale de 1,50 m sur un linéaire d'environ 20 m : budget d'environ 3 000 euros.



Photomontage 8 - Photographie Etat initial - panorama à 120°



Photomontage 8- Photomontage du projet éolien - panorama à 120°



Croquis illustrant la mesure proposée dans le cimetière de Noroy

# Synthèse des impacts

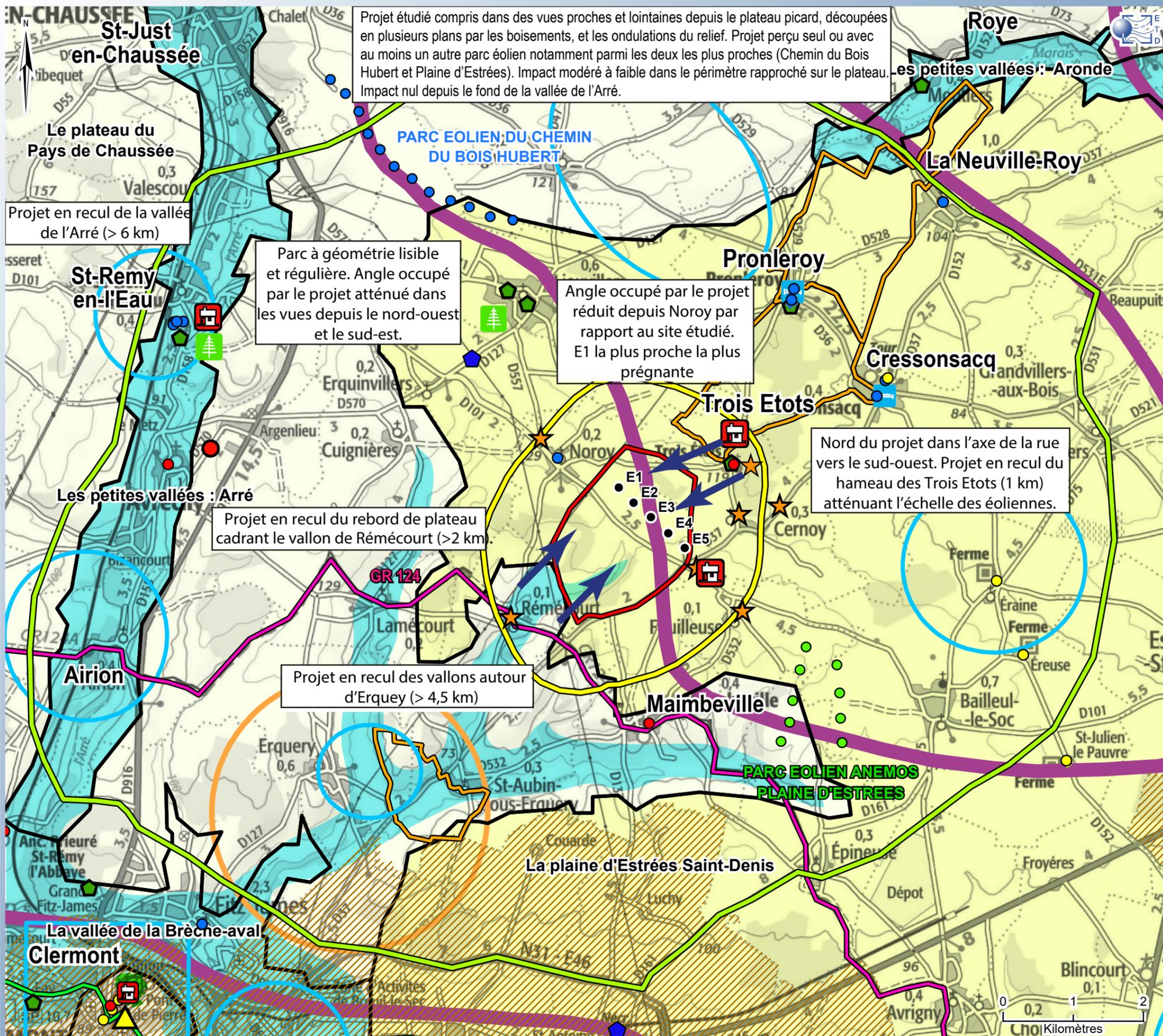
La carte suivante et le tableau ci-dessous synthétisent les impacts paysagers. Les critères pris en compte pour définir les impacts sont identiques à ceux étudiés pour définir les sensibilités dans l'état initial. Le **projet répond aux recommandations de créer un parc à géométrie lisible** (une ligne suivant l'orientation de la route RD101), de **se reculer du bourg de Rémécourt** bâti dans un vallon (pas d'éoliennes dans le sud-ouest du site étudié), de **porter attention aux Trois Etots** (projet en recul au sud du hameau, vues possibles de E1 dans l'axe de la rue tout en étant d'échelle comparable à celle du bâti) et de porter **attention à l'angle occupé par les éoliennes depuis l'habitat notamment Noroy** (projet n'occupant pas tout le site étudié, une ligne).

Thématique	Impact	Niveau d'impact
Contexte éloigné	<p>Le projet s'inscrit dans le paysage de plateau de grandes cultures ponctués de boisements et au relief légèrement vallonné du coeur de l'aire d'étude. Il est ponctuel, et sa géométrie en ligne est lisible. Il se lit seul, avec l'un ou les deux parcs les plus proches du Chemin du Bois Hubert (au nord) et le parc accordé de la Plaine d'Estrées (au sud-est), et/ou avec les autres parcs du périmètre éloigné présents majoritairement au nord.</p> <p>En s'éloignant, la distance atténue l'échelle de ses éoliennes. Les ondulations du relief et les éléments végétaux ou bâtis du paysage créent des plans intermédiaires qui conditionnent les vues induisant la lecture de tout ou partie du projet, ou pas de vues de ses éoliennes. Depuis les plateaux du sud du périmètre éloigné (Clermontois), le projet n'est pas ou peu visible sous l'influence de la distance, du relief et des boisements (vues lointaines, emprise visuelle du projet réduite). Les éoliennes ne seront pas ou peu visibles depuis les fonds de vallée éloignés du projet. Le projet se lira en vue lointaine (&gt; 7 km) depuis le coteau ouest de la vallée de l'Arré (pas de surplomb).</p>	<p><b>Impact faible à très faible depuis les plateaux du Pays de chaussée et de la Plaine d'Estrées.</b></p> <p><b>Impact très faible à nul depuis les plateaux du Clermontois au sud.</b></p> <p><b>Impact très faible à nul depuis les fonds de vallées</b> (Oise, Thérain, Brèche, Arronde, Arré).</p>
Contexte rapproché	<p>Dans le périmètre rapproché, la proximité rend possible la lecture des éoliennes entre les habitations depuis les bourgs du plateau. Les photomontages informent que l'échelle des éoliennes est alors comparable à celle du bâti. Les vues ouvertes avec le projet sur le plateau s'observent depuis les accès aux bourgs et les axes routiers notamment la route RD101 en perception immédiate (route au sud du projet).</p> <p>L'angle occupé par le projet est réduit par rapport au site étudié depuis le nord-ouest dont le bourg proche de Noroy (&lt; 1 km), et le sud-est dont le bourg de Fouilleuse (&lt; 1 km) présent entre le projet et le parc accordé de la Plaine d'Estrées. En effet les éoliennes s'implantent en une ligne nord-ouest / sud-est uniquement dans le nord du site (au nord de la RD101). Dans les vues depuis le nord-est et le sud-est, la création d'une seule ligne d'éoliennes diminue moins l'angle occupé par le parc, mais limite cependant la densité éolienne (pas d'éoliennes dans l'ensemble du site). C'est le cas dans le paysage de grandes cultures de la Plaine d'Estrées dans le secteur des grandes fermes au sud-est (paysage emblématique), où l'emprise visuelle du projet est atténuée par la présence de bois en avant-plan et la distance de plus de 4 km.</p> <p>Dans tous les cas, l'emprise du projet reste relativement faible (5 éoliennes), sa géométrie est simple et lisible (une ligne) et reprend la logique d'implantation en ligne des deux parcs les plus proches (Chemin du Bois Hubert et Plaine d'Estrées).</p> <p>Le projet est reculé de la vallée de l'Arré d'environ 6 km et n'est pas visible depuis les bourgs du périmètre rapproché en fond de cette vallée, ainsi que depuis celui de Lamécourt. Au sud-ouest, le projet est reculé de Rémécourt ainsi que des vallons d'Erquery et Saint-Aubin-sous-Erquery, atténuant l'échelle des éoliennes perçues depuis ces bourgs (pas de surplomb).</p>	<p><b>Impact modéré à faible sur le plateau (modéré dans les perceptions les plus proches).</b></p> <p><b>Impact nul depuis le fond de la vallée de l'Arré, impact faible à très faible depuis le coteau ouest (pas de surplomb).</b></p> <p><b>Impact modéré à faible par le recul du projet aux bourgs bâtis dans les vallons au sud-ouest (Erquery, Saint-Aubin-sous-Erquery, Rémécourt, pas de surplomb).</b></p>
Effets cumulés	<p>Le projet s'inscrit dans un <b>contexte éolien peu dense dans le périmètre rapproché</b>. Il <b>se lit avec l'un ou les deux parcs les plus proches</b> compris dans le périmètre rapproché (Chemin du bois Hubert et Plaine d'Estrées, &lt; 5 km), <b>ou est perçu seul induisant alors de nouvelles vues avec des éoliennes</b> depuis les bourgs du périmètre rapproché. Tous les autres parcs éoliens existants, accordés et en instruction inventoriés sont localisés à plus de 10 km du projet dans le périmètre éloigné.</p> <p><b>Dans les vues lointaines</b>, le projet est le plus souvent <b>perçu avec au moins un autre parc éolien</b> plus proche ou plus lointain selon la position de l'observateur et le contexte paysager. Hormis le parc de la Plaine d'Estrées, les autres parcs éoliens existants et accordés sont en effet localisés dans la partie nord et ouest de l'aire d'étude. A l'est, un seul parc est inventorié, celui en instruction de l'Aronde des vents à environ 13,8 km.</p> <p>Les résultats théoriques des calculs d'indices sont à nuancer en considérant le rôle du bâti et de la végétation arborée dans les bourgs, ainsi que les jeux de relief et les bois sur le plateau. Cependant ces <b>résultats couplés aux photomontages</b> informent que le <b>projet reste ponctuel dans les vues, sans induire d'effet d'encerclement et en ne modifiant pas ou peu l'angle de respiration</b> calculé depuis les bourgs présents sur le plateau dans le périmètre rapproché (plus grand angle dans éolienne). Le tableau de synthèse des calculs d'indices montre que le cumul des angles occupés par l'éolien à moins de 10 km est toujours inférieur à 120°, que l'angle de respiration est toujours supérieur à 160° sauf depuis deux bourgs étudiés tout en étant supérieur à 90° (159° depuis Lieuvillers à environ 3 km au nord-ouest du projet et 127° depuis Argenlieu à environ 5 km au nord-ouest du projet). Le paysage ouvert offre des vues lointaines c'est pourquoi de nombreux photomontages proches à lointains sont réalisés pour illustrer la lecture du projet avec les autres parcs et évaluer l'échelle de ses éoliennes.</p> <p>La <b>géométrie</b> du projet est <b>lisible et reprend celle des parcs voisins du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées</b> (logique d'implantation en ligne). La cohérence de géométrie avec le parc du Chemin du Bois Hubert et de la Plaine d'Estrées (l'un ou les deux parcs selon les photomontages) se lit dans la vue lointaine du projet (à environ 26,5 km) dans le panorama des Beaux Monts de Compiègne à l'est, depuis le plateau au nord dans les vues en covisibilité avec l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois à plus de 9 km du projet, depuis le sud-est dans le secteur de paysage emblématique de la plaine d'Estrées à proximité des grandes fermes d'Ereuse, d'Eraine et de Saint-Julien-le-Pauvre à des distances de plus de 4 km du projet. Depuis la promenade de Clermont à environ 10 km au sud, le projet n'est pas ou très peu perceptible au travers des arbres.</p>	<p><b>Impact faible</b></p>

Thématique	Impact	Niveau d'impact
<p>Patrimoine et tourisme</p>	<p>Les vues depuis les monuments historiques sont majoritairement fermées par le bâti et la végétation, ceux-ci se trouvant le plus souvent au centre des bourgs et villes (Clermont, Compiègne, églises de Catenoy, Lachelle...). Des vues lointaines du projet sur le plateau peuvent s'organiser depuis certains lieux plus ouverts (exemple de l'église de Nointel bâtie en point haut à environ 8 km, impact faible).</p> <p>L'impact est nul depuis le seul site de la candidature UNESCO du patrimoine de mémoire présent dans le périmètre d'étude (cimetière de Vignemont). Aucun site UNESCO n'est inventorié dans le périmètre d'étude.</p> <p>Concernant les <b>trois sites patrimoniaux</b> pour lesquels une <b>zone de vigilance patrimoniale</b> est définie dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie dans le périmètre éloigné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le <b>projet</b> est localisé <b>en limite sud et dans la zone de vigilance patrimoniale autour de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, à environ 9 km, avec un impact nul depuis l'abbaye</b> dans le bourg (vues fermées) et un <b>impact modéré à faible en s'éloignant pour les covisibilités depuis le nord de l'abbaye</b>. Le projet se lit en effet dans les vues larges sur le paysage éolien et de grandes cultures, en covisibilité directe avec l'abbaye depuis le nord. Dans les perceptions les plus proches de l'abbaye, l'échelle de ses éoliennes est inférieure à celle de l'abbaye sous l'influence de la distance de plus de 10 km. Le projet est ponctuel et de faible emprise visuelle, avec une géométrie en ligne lisible entre le parc éolien accordé de la Plaine d'Estrées et le parc existant du Chemin du Bois Hubert.</li> <li>- Le <b>projet</b> est localisé <b>à proximité mais en dehors de la zone de vigilance patrimoniale autour de Clermont</b>, et n'est <b>pas ou très peu visible depuis la promenade du Châtelier à environ 10 km</b> (pas de modification de l'ambiance du lieu). <b>Depuis le sud de la ville</b> le projet n'est pas localisé dans l'axe de vue sur Clermont (<b>pas de covisibilité</b>). <b>Depuis l'ouest sur la RD929</b>, la ville se découvre à la sortie de la forêt, <b>sans covisibilité</b> avec le projet.</li> <li>- Le <b>projet</b> est localisé <b>en dehors de la zone de vigilance patrimoniale autour de Compiègne</b>. Sous l'effet de la distance d'environ 20 km, la découverte du patrimoine dans le <b>centre-ville</b> ne présente <b>pas d'impact</b>. Le projet est perçu <b>en vue lointaine à environ 26,5 km</b> dans le <b>panorama des Beaux Monts de Compiègne, avec un impact faible</b>. Le projet n'est pas dans l'axe de la perspective mais décalé au sud, sa <b>géométrie en ligne est lisible</b> et <b>l'échelle de ses éoliennes est atténuée par la distance</b>, il ne domine pas la ville de Compiègne, et il occupe un <b>angle de vue restreint sur l'horizon</b> (projet ponctuel, 5 éoliennes dans un angle d'environ 1,5°). Le projet s'inscrit dans l'alignement du parc accordé de la Plaine d'Estrées avec la même logique d'implantation en ligne, au sud-est de l'ensemble éolien formé par les parcs existants autour de Saint-Just-en-Chaussée (Chemin du Bois Hubert, Bel Hérault...) et l'échelle de ses éoliennes est comparable à celle du parc de la Plaine d'Estrées.</li> </ul> <p>A l'échelle rapprochée, la localisation du projet en recul de la <b>vallée de l'Arré</b> induit des <b>impacts nuls</b> dans la découverte du patrimoine bâti du fond de vallée (Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau) en perception immédiate, <b>faibles à très faibles depuis l'ouest de la vallée</b>. Les <b>monuments historiques les plus proches</b> sont <b>l'église de Noroy à environ 960 m et la chapelle des Trois Etos à 1,3 km</b>. Les <b>autres</b> monuments historiques sont <b>éloignés de plus de 2,5 km du projet</b>. Sur le plateau, <b>l'impact est faible</b> depuis <b>l'église de Noroy</b> (projet en arrière-plan du bâti du bourg, &lt; 1 km) et la ferme d'Ereuse (vue du projet à environ 5 km en arrière-plan des bois du plateau), <b>très faible depuis la chapelle des Trois Etots</b> (projet en transparence derrière les arbres), <b>nul depuis l'église et le château de Pronleroy, le patrimoine dans le bourg de Cressonsacq, les églises dans les coeurs de bourgs de Maimbeville, Leglantiers, la Neuville-Roy, la ferme d'Eraine</b>. Il n'y a <b>pas de covisibilité avec la chapelle des Trois Etots, non visible depuis le plateau</b> par sa localisation dans un contexte boisé.</p> <p>Depuis les routes le projet s'inscrit dans le paysage de plateau cultivé et boisé dans des vues comprenant les silhouettes des villages. Des <b>covisibilités avec le patrimoine du plateau</b> s'organisent alors, cependant le <b>projet</b> reste <b>ponctuel et de faible emprise visuelle, avec une géométrie lisible</b> en ligne de 5 éoliennes (<b>impact modéré à faible</b>). C'est le <b>cas dans les vues proches sur le bourg de Noroy</b> depuis ses accès ouest et nord-ouest, où l'église se distingue cependant peu. Depuis l'accès <b>nord de Cressonsacq</b>, le projet est décalé de l'axe visuel sur l'ancien donjon et l'église, et l'échelle des éoliennes est atténuée par la distance d'environ 4 km (éoliennes d'échelle inférieure aux bosquets autour du bourg).</p> <p>A l'est et au sud-est, dans le secteur de <b>paysage emblématique de la Plaine d'Estrées et des grandes fermes</b> d'Ereuse, d'Eraine, et de Saint-Julien-le-Pauvre (défini dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie et dans l'atlas des paysages de l'Oise), le <b>projet</b> est <b>éloigné de plus de 4,5 km de ces fermes</b> monuments historiques. Il se lit en arrière-plan de la ligne d'horizon dessinée par les bois dans le paysage agricole de la plaine avec le parc éolien accordé de la Plaine d'Estrées. Il s'identifie avec sa ligne de 5 éoliennes (géométrie claire et lisible), et l'échelle de ses éoliennes est atténuée par la distance de plus de 4 km et la présence de plans intermédiaires créés par les bosquets, les ondulations fines du relief, et le bâti. <b>L'impact est modéré à faible en s'éloignant</b>.</p> <p>Des perceptions du projet s'organisent depuis les <b>circuits de randonnée et l'ancien moulin à vent de Fouilleuse, avec lecture du projet dans le paysage du plateau du Pays de Chaussée</b>. Le projet reste ponctuel dans ces larges vues et sa géométrie est lisible.</p> <p><b>La réflexion sur le choix de l'implantation des éoliennes au sein du site étudié dans l'état initial a permis de diminuer l'impact du projet</b> (mesures appliquées dans la démarche projet : projet n'occupant pas tout le site étudié, diminution de l'angle sur l'horizon et diminution de la densité éolienne du parc).</p>	<p><b>Impact faible</b></p> <p><b>Vue lointaine du projet depuis le panorama des Beaux Monts de Compiègne (&gt;25 km).</b></p> <p><b>Possibles covisibilités avec les silhouettes de bourg dans les vues d'ensemble sur le plateau (impact modéré à faible).</b></p> <p><b>Découverte du patrimoine bâti dans les fonds de vallée et les coeurs de bourg (impact nul à faible).</b></p>

Tableau 23. Synthèse des Impacts

# SYNTHESE DES IMPACTS DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ



Projet étudié compris dans des vues proches et lointaines depuis le plateau picard, découpées en plusieurs plans par les boisements, et les ondulations du relief. Projet perçu seul ou avec au moins un autre parc éolien notamment parmi les deux les plus proches (Chemin du Bois Hubert et Plaine d'Estrées). Impact modéré à faible dans le périmètre rapproché sur le plateau. Impact nul depuis le fond de la vallée de l'Arré.

Parc à géométrie lisible et régulière. Angle occupé par le projet atténué dans les vues depuis le nord-ouest et le sud-est.

Angle occupé par le projet réduit depuis Noroy par rapport au site étudié. E1 la plus proche la plus prégnante

Nord du projet dans l'axe de la rue vers le sud-ouest. Projet en recul du hameau des Trois Etots (1 km) atténuant l'échelle des éoliennes.

Projet en recul du rebord de plateau cadrant le vallon de Rémécourt (>2 km).

Projet en recul des vallons autour d'Erquey (> 4,5 km)

Projet en recul de la vallée de l'Arré (> 6 km)

- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Eolienne du projet
- Paysage**
- Unités paysagères
- Plateau du Pays de Chaussée
- Plaine d'Estrées Saint Denis
- Vallées
- Contexte éolien
- Parc construit
- Parc accordé
- Données de l'Atlas des paysages
- Ensemble paysager emblématique
- Paysage représentatif
- Site d'intérêt ponctuel
- ▲ Repère paysager
- Point de vue
- Patrimoine**
- Patrimoine protégé
- Site classé
- Monuments classés
- Monuments inscrits
- Monuments partiellement Inscrit-Classés
- Patrimoine non protégé
- ◆ Jardins (source : Base Mérimée)
- ★ Patrimoine local dans le périmètre immédiat
- ◆ Sites de mémoire (non exhaustif)
- Données de l'Atlas des patrimoines - archéologie
- Localisation des zones de présomption de prescription archéologiques ZPPA
- Tourisme**
- Gîtes
- Sites touristiques
- Patrimoine bâti
- ♣ Jardin
- Randonnée
- Randonnée locale
- Chemin de Grande Randonnée
- Voie verte : Avenue verte London Paris

Sources : ETD, DREAL, Atlas des Paysages de l'Oise, CDT 60, offices de tourisme, Scan100 ©IGN, 2021.

Carte 84. Synthèse dans le périmètre rapproché

# Bibliographie

---

- Schéma Régional Eolien, 2012, région Picardie
- Données DREAL Hauts de France sur les études d'impacts de projet éoliens, 2019, DREAL Hauts de France,
- Atlas des Paysages de l'Oise, DREAL Picardie
- Atlas des Paysages de la Somme, DREAL Picardie
- Atlas des patrimoines (<http://atlas.patrimoines.culture.fr>), Ministère de la Culture,
- Base de données Mérimée (Monuments historiques), Ministère de la Culture,
- Données DREAL sur le patrimoine et le paysage,
- Données DREAL sur les parcs éoliens,
- Données touristiques : Comité départemental du Tourisme de l'Oise, de la Somme et offices de tourisme locaux,
- Guide méthodologique pour la prise en compte des «enjeux paysage patrimoine» dans l'instruction des projets éoliens, 2014, DREAL Centre
- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2016, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.